

Commune de

PAULX

Bulletin
Municipal

N°31

www.paulx.fr






Jean-Paul CHARRIAU,
Maire de Paulx,

et le **Conseil Municipal**
sont heureux de vous inviter
à la cérémonie des vœux
qui se déroulera

Le dimanche 20 janvier 2019
à 10 heures 30
Salle Elie Cantin



Chers Palucéennes et Palucéens

Le Mot du Maire

Chaque année, à cette période, c'est aussi l'occasion de faire une rétrospective sur l'année 2018.

Nous vivons une grave crise de confiance envers nos élus. Le budget des ménages et de certaines entreprises s'effondre sous le poids des contraintes qui nous sont infligées. La situation économique n'a guère évolué.

Les dossiers :

- La sécurisation de la route de la «Limouzinière», est en cours, reste la ligne électrique et téléphonique à enterrer, l'éclairage et la chaussée sont prévus au 1^{er} semestre 2019.
- Le self, prévu dans la salle polyvalente, est en cours. Les différentes étapes vont nous mener jusqu'aux vacances de février 2019 avec une nouvelle organisation à affiner. Un projet qui n'a pas été simple à mener.
- La déviation et les travaux connexes :
 - Les travaux liés à l'aménagement foncier intercommunal ont commencé fin du 1^{er} semestre 2018 avec des difficultés liées aux intempéries de fin mai, à l'organisation, au respect des règles imposées et aux contraintes des exploitants. Maintenant, les intempéries vont arrêter les gros travaux. Le solde est prévu pour fin 2019 sauf le suivi des plantations. Reste aussi les empièvements qui pourront reprendre dès que le temps le permettra.
 - La déviation RD117-RD 95, les ouvrages d'arts de la «Girairière» et de la «Charouillère» sont presque terminés : il reste les glissières de sécurité prévues initialement cette année, qui seront installées au 1^{er} trimestre 2019. Le manque d'informations et d'engagement du Département ainsi que le non-respect du timing de ces deux ouvrages ont des incidences sur les citoyens et sur la commune.
 - La 1^{ère} partie de la déviation de la Marne à l'échangeur du «Grenit» devait commencer cet été en parallèle des travaux connexes, mais rien n'a été fait et nous sommes toujours dans l'attente des perspectives pour la suite.
- Le P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) suit son cours avec toutes les étapes de la procédure à respecter. Les points importants et sensibles : les zonages, les zones économiques (qui dépendent de l'intercommunalité) et les zones inondables (nouvelles réglementations).
- La Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté), le dossier de loi sur l'eau est validé, après deux années d'attente. Maintenant l'étape suivante est l'achat des terrains par le biais de l'aménageur et qui peut dépendre de la future validité du PLU.
- La restructuration du centre bourg est un sujet et un projet important pour l'avenir de la commune. L'étude du cabinet «Préau» rendu en septembre, fait ressortir le coût, l'évolution du projet et l'engagement de chaque intervenant, sans oublier les responsabilités de la commune. Pour clarifier et éviter tous les sous-entendus, j'informe pour l'instant que le projet n'est pas abandonné. Il faut respecter certaines règles et prendre le temps nécessaire, vu l'ampleur du dossier.

A un peu plus d'un an de la fin du mandat, il me semble intéressant maintenant de faire le point sur mon rôle et ma mission de maire. Ce n'est pas pour me défendre ou me justifier, il s'agit de davantage faire prendre conscience, à tous, de la mission du maire et des adjoints. Malgré les points intéressants de cette mission, il y a certaines contraintes qui impactent négativement notre rôle et peuvent décourager :

- Des responsabilités qui augmentent, qui sont de plus en plus règlementées et surtout qui nous demandent de plus en plus de moyens.
- Toujours plus de réglementations qui alourdissent la mise en place des projets et qui entraînent des surcoûts financiers.
- La fusion des intercommunalités a permis de se spécialiser dans différents domaines, de bénéficier de moyens matériels et d'avoir un potentiel de réflexion supplémentaire. Cependant, les besoins des différentes communes ne sont pas toujours identiques et peuvent créer des divergences de points de vue et de décisions.
- Le temps : Il est difficile de combiner les réunions, les gestions de projets, le temps passé pour se mettre en conformité avec toutes les réglementations, le temps passé à l'écoute des habitants et sa vie personnelle.

En conclusion, pour conserver une équipe engagée dans sa commune, il faudrait trouver un équilibre entre les exigences et la réalité.

Je remercie les bénévoles de la commune ainsi que toute mon équipe pour leur appui et leur aide, et plus particulièrement les adjoints pour leur engagement et leur disponibilité.

Pour conclure, les membres du conseil municipal et le personnel communal se joignent à moi, pour vous souhaiter tous nos vœux de bonheur et de santé pour l'année 2019.

Jean-Paul CHARRIAU

Les Sapeurs Pompiers

CIS PAULX
1934-2019

85 années à
votre service



Malgré l'augmentation de nos interventions, 213 cette année, le CIS de Paulx fermera bien ses portes en cette nouvelle année 2019 (théoriquement en septembre), pour créer la communauté de centres Paulx et St Etienne de Mer Morte, avec le rassemblement des deux unités au CIS de St Etienne de Mer Morte, après l'agrandissement de celui-ci. Encore une institution qui s'en va de notre commune, avec le risque pour la population de Paulx d'un délai supplémentaire de l'arrivée des secours.

Un travail est déjà en cours pour mener à bien la nouvelle organisation et fusion des deux groupes aussi bien du point de vue opérationnel que de l'amicale.

Nous remercions toutes les personnes qui se sont engagées pendant ces 85 années.

Toute l'équipe actuelle et les anciens sapeurs pompiers tiennent à remercier notre municipalité pour son soutien quotidien durant toutes ces années.

Merci aussi à la population pour son accueil lors de notre passage pour les calendriers, à sa présence pour nos diverses manifestations et Sainte Barbe qui fait chaque année chaud au cœur.

Il y a un après, ce sera différent mais il y aura toujours des sapeurs pompiers et ils auront toujours besoin de votre soutien pour continuer à vivre dans leur nouveau centre.

Une page se tourne, une nouvelle histoire commence.
Bonne et heureuse année 2019 à tous.

Ltn Rabreau Cpl Blanchard
Chef de centre Président de l'amicale

129 | Interventions pour secours à personnes

42 | Pour accident de la voie publique

19 | Pour Incendies

23 | Pour Interventions diverses

En cette année 2018, nous avons célébré le centenaire de la Grande guerre.
 Merci aux enfants et à tous qui participez aux cérémonies patriotiques tous les ans.
 Remerciements aux bénévoles qui oeuvrent tout au long de l'année pour l'entretien du cimetière et du monument aux morts.
 2018 est aussi la reconnaissance de l'Etat pour les combattants AFN de 1962 à 1964.
 Merci à la municipalité qui nous aide toute l'année.
 Notre section compte 18 membres (17 AFN et 1 TOE).

Le président, Eric LAURENT



Commémoration

Du 17 mars au 26 mai 2018, la municipalité et la bibliothèque de Paulx ont organisé 2 expositions.

L'une dans le hall de la bibliothèque avec le soutien des Archives Départementales : « La Grande Guerre en Loire Inférieure ».

L'autre dans l'ancien presbytère sur « Auguste Lechat », ancien Poilu du Pays de Retz, avec le soutien de l'Office National des Anciens Combattants, et des Historiens du Pays de Retz.

Des objets et correspondances de poilus, collectés auprès des familles, étaient également exposés à l'ancien presbytère, grâce au travail de Monique Rabreau et Maurice Rabreau.

Les élèves des cours moyens de nos 2 écoles ont travaillé sur l'exposition « Lechat ». Certains ont pu rencontrer le petit fils du poilu Auguste Lechat, venu « Pour ne pas oublier » commenter l'exposition et répondre à leurs nombreuses questions.

Deux rencontres ont également eu lieu :

- **Le 28 avril**, salle Elie Cantin : Lectures de lettres de Poilus par la compagnie « La Fidèle Idée ».
- **Le 26 mai**, à l'ancien presbytère : conférence/échange sur les Poilus de Paulx par Christophe Durand de « Machecoul Histoire ».

Lors de la cérémonie du 11 novembre devant le Monument aux Morts, la lettre d'un Poilu a été lue par René Brisson (lettre écrite par son grand-père Alphonse Brisson). Puis des enfants de l'école des Prés verts et de l'école Père Ceyrac, après avoir déposé des bleuets, ont chanté la Marseillaise.

Des cocardes et des fleurs ont également été déposées sur des tombes de poilus.

Remerciements à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à ces commémorations tout au long de l'année.

Retour sur le Centenaire de la Grande Guerre sans oublier...

Au printemps dernier, la commune a invité les palucéennes et les palucéens à se souvenir des événements de la Grande Guerre en s'appuyant sur deux expositions visibles à la bibliothèque et à l'ancien presbytère, un spectacle de lecture de lettres salle Elie Cantin et une conférence sur les poilus disparus.

Cette initiative mérite d'être saluée car toutes les municipalités n'ont pas saisi l'occasion des commémorations du Centenaire de la Guerre 14/18, pour proposer un temps d'échange et de partage aussi long sur ce thème. Toutes ces animations ont été possibles grâce à l'implication des élus, des bénévoles de la bibliothèque, des Historiens du Pays de Retz et des familles qui ont gracieusement prêtées des objets personnels ou présentées le parcours détaillé de leur aïeul (familles GABORIT, RABREAU, RENAUD).

L'association Machecoul Histoire, dont le périmètre d'action ne se limite pas à l'ancienne capitale du Pays de Retz, a fourni un travail conséquent pendant

quatre ans sur cette sombre période et a proposé des sujets remarquables et originaux concernant la commune de Paulx : le portrait de l'officier Victor Courtois, un travail sur la Campagne d'Orient, une étude inédite sur La Campagne du Levant, une autre sur les Monuments aux Morts et enfin la liste exhaustive des morts ou disparus. Tous ces articles sont au sommaire des derniers bulletins disponibles auprès de l'association ou facilement consultables à la bibliothèque.

Dernièrement, des bénévoles n'ont pas ménagé leurs efforts pour nettoyer et mettre en valeur le Monument aux Morts du cimetière avant les commémorations de fin d'année.

Pour compléter les recherches déjà publiées, voici le compte-rendu de son inauguration rédigée dans l'hebdomadaire « L'Echo de Paimboeuf » daté du 22 juin 1924. Une semaine après les cérémonies, le correspondant de presse insiste sur la diversité des personnalités présentes et sur la solennité de l'événement :

« La pieuse cérémonie d'inauguration du monuments aux Morts pour la Patrie, qui s'est déroulée, dimanche dernier, à Paulx, peut être considérée, sans exagération, comme une des plus belles manifestations de patriotisme qui se soient produites dans notre région ; et c'est tout à la louange des habitants de la commune qui ont tenu à honorer si bien leurs glorieux morts. A dix heures, a eu lieu la grand'messe : l'église était comble, et les places réservées aux anciens combattants étaient particulièrement garnies. M. le chanoine Lemoine, vicaire général, en un sermon d'une grande élévation de pensée, nous a montré les héroïques leçons de foi, d'union et de concorde, que nous ont données ceux qui sont morts pour la Patrie.

A l'issue de la messe, le défilé s'est formé sur la place de l'Eglise, pour aller au cimetière, où s'élève le monument. Celui-ci, d'une architecture sobre, sévère et harmonieuse à la fois, fait le plus grand honneur à MM. Fleury et Mahot, architectes, à M. Dautel, sculpteur et M. Rivière qui l'ont conçu et exécuté.

Quant toute la foule a été massée à l'entrée du cimetière, autour du monument, une petite pupille de la nation, Mlle Valentine Musseau, fait tomber le voile qui recouvre le haut relief en bronze ; puis M. Bouchaud, maire de Paulx, prend la parole, et après avoir exalté le sacrifice de nos héros, fait l'appel des quatre-vingts morts de la commune. Un grand mutilé de la guerre, Joseph Pouillas répond « Mort au Champ d'Honneur » à l'appel de





chaque nom, au milieu d'un silence impressionnant.

M. le Commandant de Boisfleury, représentant M. le général Prax, vient ensuite apporter aux morts de la Grande Guerre, l'hommage de l'armée.

M. de Juigné, député, lui succède, et après avoir salué nos héros, nous montre l'Allemagne toujours pareille à elle-même, se préparant à la revanche, il nous augure à rester forts et unis.

M. Babin-Chevaye, sénateur, prononce ensuite un discours particulièrement émouvant, où après avoir évoqué les heures terribles, les heures d'angoisse, les heures de larmes et de sang, de la Grande Guerre, il nous supplie de ne jamais oublier ce que nous devons à nos morts.

M. Luneau termine la série des discours, en saluant, au nom de l'Union Nationale des Combattants, les quatre-vingts-morts de Paulx. Il conclut, en exhortant les anciens combattants à rester toujours unis comme au front.

M. le Préfet de Loire-Inférieure, qui doit prendre la parole, n'ayant pu venir s'est fait excuser.

Tous ces discours, que nous nous excusons de pouvoir reproduire ont été écoutés dans un religieux silence.

Avant de quitter le cimetière, la musique de Saint-Lumine-de-Coutais exécute au pied du monument un morceau funèbre d'une façon parfaite.

A midi et demi, un banquet est servi, dans les salles de la Mairie, décorées avec goût.

Les convives, en majorité anciens combattants, sont au nombre de cent-quatre-vingt-dix.

A la table d'honneur, sont placés M. le Maire de Paulx et Mme J. Bouchaud; M. Babin-Chevaye, Marquis de Juigné; Commandant de Boisfleury; M. le Consul des États-Unis et Mme Fisher; Miss Philipp, représentant le Consul d'Angleterre, empêché; M. de la Biliais, conseiller général; M. Dutertre de la Coudre, conseiller d'arrondissement; M. Guiberteau, maire de La Marne; M. et Mme Camille Bouchaud; Mlle Luce Bouchaud; M. de la Nicollière; M. Luneau; M. Fleury; M. Chastenot de Géry; M. Rivière; M. Jean Marie Blanchard; M. Henri Corneteau, etc...

Un menu excellent et délicat, a été préparé par M. Arnoux traiteur à Machecoul qui a su organiser un service impeccable, grâce au personnel charmant et diligent qu'il a su recruter.

Au dessert, M. de la Biliais se lève et d'une façon délicate, remercie les personnalités qui ont bien voulu être des nôtres.

Maintenant, il n'est que juste de remercier M. Biron, chef de la musique de St-Lumine-de-Coutais et ses musiciens d'avoir bien voulu accepter de venir rehausser l'éclat de notre fête. Remercions également toutes les personnes qui ont obligeamment prêté leur concours pour l'organisation des cérémonies et la décoration des rues, et en particulier MM. Henri Corneteau, A. Séjourné, Robert Fierabras, etc... qui ont mis tout en œuvre pour la réussite de la fête. ”

Cent ans après la Grande Guerre, ce bulletin municipal 2018 est l'occasion d'honorer la mémoire des soldats défunts qui ne figurent pas sur les Tableaux d'Honneur de l'Eglise ou sur le Monument aux Morts communal. Ainsi, sur le Livre d'Or ou liste des « Morts pour la France » établie en 1929, on y trouve les noms de :

Jean MICHENEAU, décédé le 01/11/1914 à l'hôpital de Brest (Finistère)

Pierre CHAGNEAU, décédé le 02/03/1915 à Mesnil-Les-Hurlus (Marne)

François COUTURIER, tué à l'ennemi le 06/09/1915 à St-Pierre-Lès-Bitry (Oise)

Alphonse BARETEAU, tué à l'ennemi le 09/06/1918 au Bois d'Elincourt (Oise).

A ceux-là, il convient d'ajouter les noms des combattants décédés à Paulx des suites de blessure ou de maladie contractée en service, dont les tombes furent temporairement entretenues par le Souvenir Français :

Auguste LORTEAU, décédé en convalescence chez ses parents le 13/12/1914

Jules DUPONT, grièvement blessé le 11/12/1914 à Soupir (Aisne) et décédé le 18/07/1919

Trois autres ont succombé de tuberculose pulmonaire :

Auguste TALLONNEAU, décédé le 13/08/1920

Joseph BARREAU, décédé le 07/07/1921

Jean Marie CANTIN, décédé le 18/05/1922

Ces victimes tardives méritent d'être associées à leurs camarades morts au combat.

Christophe Durand

Secrétaire de l'association Machecoul Histoire-Sociétaire des Historiens du Pays de Retz

Commission Aménagement Cadre de Vie

TROC' PLANTES



Le 21 avril 2018 s'est tenu notre 2ème troc' plantes dans le jardin de l'ancien presbytère. La participation des intervenants extérieurs (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Logne et Grand Lieu, la communauté de communes, la recyclerie « Le Grenier », un apiculteur, Graine d'envies, la bibliothèque...) a été très appréciée.

En 2019, le prochain troc aura lieu le dernier samedi du mois d'octobre (26/10/2019). Nous inviterons à nouveau nos partenaires de 2018, et il sera important aussi, d'y associer les enfants via les associations de parents d'élèves de nos 2 écoles et le périscolaire « Graine d'envies ».

La commission a émis plusieurs idées pour 2019 et/ou les années à venir

- Un concours pour les enfants lors du troc' plantes, de citrouilles décorées, de dessins.
- Une distribution de graines de citrouilles et courges variées à des volontaires possédant un grand terrain (anciens agriculteurs par exemple), pour le concours destiné aux enfants et parallèlement pour un(e) concours/expo de citrouilles.
- Animations sur différents thèmes : nains de jardin, épouvantails...
- Une journée citoyenne : appel aux bénévoles pour nettoyer un site sur la commune (en lien avec la communauté de communes).
- Opération « nettoyons la nature » en lien avec les écoles qui participent déjà à cet événement.

Il reste à faire germer toutes ces bonnes idées.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La remise des prix du concours des maisons fleuries, s'est déroulée le 27 octobre à la mairie. Nous avons accueilli la petite équipe habituelle de passionnés puisqu'il n'y avait pas de nouveaux inscrits cette année. Nous les remercions pour leur participation tant au concours qu'au troc' plantes.

Bonne année au jardin à tous les Palucéens.

Rendez-vous au printemps pour les inscriptions au prochain concours des maisons fleuries et à l'automne pour le 3^{ème} troc' plantes.



BiblioRêve

ANIMATIONS 2019

POUR TOUS



ET LES LECTEURS QU'EN PENSENT-ILS?

Petits et grands, lecteurs et lectrices en parlent... Certains la fréquentent depuis presque 35 ans!

J'aime venir dans ma bibliothèque parce que :

« C'est un royaume des livres, un moment de calme, un large choix de lecture où l'on rencontre également ses amis » *Nadine.*

« Un lieu convivial de rencontres, d'échanges et discussions entre lecteurs » *Elisabeth.*

« La bibliothèque c'est un petit moment à nous, vrai plaisir » *Stéphanie.*

« Il y a du choix et beaucoup de livres » *Thibaut et Zoé.*

« Proche de la maison et les enfants s'occupent dans le coin jeux et lecture » *Elisabeth T.*

« C'est un vrai moment de détente avec mes deux enfants et du choix! » *Florian et Mélanie B.*



HISTORIQUE

Juin 1984 : Naissance de la Bibliothèque

Juin 2004 : La Bibliothèque fête ses 20 ans

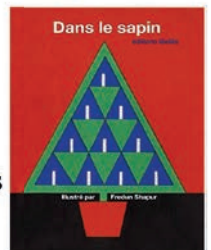
Octobre 2009 : Nouvelle Bibliothèque (Place des Basses Marches)

2019 : Fêtera ses 35 ans et 10 ans du nouveau local

EXPO: PORTRAITS

Du 1er Décembre 2018 au 28 Février 2019

Une exposition constituée de 12 portraits issus d'albums édités par les Éditions Memo. L'occasion de découvrir des auteurs de cette maison d'édition nantaise et de se confronter, à travers le thème du portrait, à des univers graphiques très différents.



SPECTACLE pour adultes

Samedi 19 Janvier 2019

Lecture spectacle par Les Jocondes : «Même pas peur»

Textes de Paul Verlaine, Guy de Maupassant, Bernard Friot, Stefan Zweig, Raymond Devos, et bien d'autres encore.



**Salle Elie Cantin
20h00
Entrée libre**

CONCOURS PHOTOS



2019

Thème et inscriptions en Bibliothèque

BIBLIORÊVE

Mercredi de 17h à 19h

Samedi de 10h à 12h

Place des Basses Marches - 44270 PAULX
Tél : 02 40 76 00 97

Mail : bibliothequedepaulx@orange.fr

<http://bibliothequedepaulx.opac3d.fr/search.php?action=Accueil>



BiblioRêve a besoin de bénévoles ...

A tous ceux qui souhaitent participer à l'animation de la bibliothèque et continuer de faire rêver petits et grands.

Commission École, Jeunesse et Sports, Petite Enfance

L'année 2018 fut une année riche en changements, retour à la semaine de 4 jours pour l'école publique, **Mme Joly-Noël** remplace **Mme Bouin** au poste de directrice de l'école publique et enfin nouvelle adjointe au maire en charge de l'enfance jeunesse.

Suite à la modification des règles régissant les rythmes scolaires, et après concertation des parents d'élèves et de l'équipe enseignante, le conseil municipal a voté le retour à la semaine de 4 jours pour l'école publique. Soit, depuis la rentrée scolaire 2018/2019, les élèves ont école les Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h45 à 16h15. Cette décision entraîne la disparition des TAP, gérés jusqu'à Juillet 2018 par l'association Graine d'envies, que nous souhaitons remercier pour son implication et la qualité de ses activités. Désormais il est temps de réfléchir à une stratégie permettant la mise en relation entre les différents acteurs éducatifs, culturels et sportifs de la commune, dans le but de créer des projets transversaux, multigénérationnels et culturels en lien avec les 2 écoles.

L'école des Prés Verts, avec le soutien de la commune de Paulx, a candidaté au projet ENIR (Ecole Numérique Innovante et Ruralité), qui offre la possibilité d'une participation financière de l'état, pour équiper de tableaux interactifs les classes de primaire. Ce projet est en cours d'instruction pour une mise en place courant de l'automne 2019.

École publique des Prés verts



NETTOYONS LA NATURE, NETTOYONS LES PLAGES !

En ce début d'automne, tous les élèves de l'école des Prés Verts se sont rendus sur les plages des Moutiers en Retz.

Cette sortie avait en premier lieu pour but de fédérer les élèves des TPS aux CM2 autour d'un projet commun et de susciter la coopération.

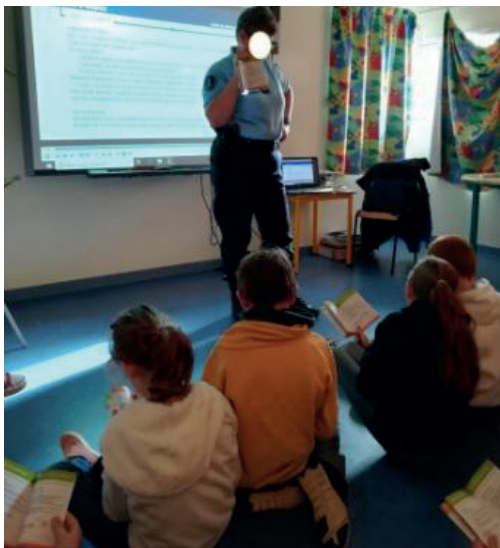
La première partie de la matinée fut consacrée à la découverte du littoral grâce à une balade le long de la côte sableuse de la Baie de Bourgneuf. Nous avons pu essayer de prendre des repères : les éoliennes de Bouin, le pont et l'île de Noirmoutier, la côte rocheuse de Pornic... Ce fut également l'occasion de découvrir un paysage atypique et varié dans lequel l'homme a laissé sa trace : les marais, les pins, les épis, la protection de la dune, les pêcheries. Un voyage entre nature et activités humaines.

La seconde partie de la matinée visait à sensibiliser les élèves à la protection de l'environnement. Équipés de gants et d'appareil photos, ils se sont livrés à une opération de ramassage des déchets rejetés par la mer ! Trouvailles étonnantes et déconcertantes qui ont fait l'objet, une fois de retour en classe d'un inventaire réalisé de mémoire puisque la quasi totalité de ces déchets ont été déposés dans les bacs à marées des plages. Mais d'où viennent-ils ? Voilà un vaste sujet de réflexion qui sera mené en classe et qui, nous l'espérons, amènera chacun à agir en citoyen eco-responsable.



LA SEMAINE DE LA DÉMOCRATIE À L'ÉCOLE

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu dans notre école comme partout en France le vendredi 12 octobre 2018. Chaque parent avait le droit de vote. Celui-ci a pu s'exercer soit par correspondance, soit sur place lors de l'ouverture du bureau de 13h30 à 17h30. Pour l'occasion, la municipalité nous avait prêté une urne et un isoloir qui ont été installés dans le hall de l'école. Les cinq représentantes élues siégeront au sein des trois conseils d'école de l'année scolaire 2018-2019.



PERMIS PIÉTON ET INTERNET

Ce mardi 16 octobre, une gendarme est venue à l'école pour une séance de préparation au permis piéton pour les CE1 et les CE2 et au permis internet pour les CM1/CM2. Elle reviendra pour une seconde séance en janvier, au cours de laquelle, après avoir travaillé en classe avec leurs enseignants, les élèves pourront passer les épreuves des permis concernés. Là encore, il s'agit d'inscrire les élèves dans une démarche citoyenne et de leur donner les moyens d'agir de manière réfléchie tant sur la route que sur la toile !

Les représentants des parents d'élèves de l'école publique

Les Représentants de Parents d'élèves participent à la vie de l'établissement scolaire et facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels. Ils assistent notamment au conseil d'école.

À l'occasion de cette réunion ils peuvent porter l'avis des parents et participer à certaines décisions concernant le règlement intérieur par exemple.

En aucun cas les Représentants de Parents d'élèves n'évoquent des cas personnels pendant le conseil d'école. Par contre, ils peuvent assurer une médiation à la demande de certains parents concernés par un problème personnel.

Il est important de donner votre avis dans la boîte installée dans le hall de l'école et de répondre au questionnaire qui circulera avant chaque conseil d'école afin que votre avis soit connu et transmis. Vous pouvez également nous envoyer un mail à :

parentselevespaulx@gmail.com

Très bonne année scolaire à vous tous.

Association des parents d'élèves



Au printemps dernier, nous avons créé une nouvelle association de parents d'élèves pour l'école publique des prés verts, en nous donnant pour but de soutenir les projets pédagogiques de l'école des prés verts.

Notre premier objectif a tout d'abord été d'organiser en partenariat avec l'école une fête de fin d'année, afin que les enfants puissent s'amuser après le spectacle organisé par les enseignant.e.s de l'école. Le bon déroulement de cette fête, ainsi que les bons retours que nous en avons eu nous ont incités à poursuivre, en vue de rendre cette association et ce partenariat avec l'école pérennes. Diverses actions seront ainsi menées, afin de récolter des fonds pour soutenir financièrement les projets de l'école.

Par exemple, des **ventes de biscuits** (réalisées l'an passé par les représentants de parents d'élèves) seront effectuées plusieurs fois au cours de l'année.

Par ailleurs, une **récolte de papier** a déjà débuté. Nous encourageons tous les habitants de la commune de Paultx à venir déposer leurs vieux journaux, prospectus et autres papiers le 1er samedi de chaque mois, entre 10h30 et 11h30, sur le parking des pompiers.

Une action est envisagée pour les fêtes de fin d'année, ainsi que bien évidemment la fête de l'école, événement tant attendu par nos enfants...

Hélène Oliver, Magali Raballand, Nicolas Prou, pour l'association Sur le Chemin des Prés Verts

Contact : surlechemindespresverts@gmail.com



École Père Ceyrac

L'école Père Ceyrac compte aujourd'hui 180 élèves. Après une fermeture de classe et une réorganisation pédagogique, l'école compte désormais deux classes de maternelles et cinq classes élémentaires. Suite à la fermeture de classe nous avons dû dire au revoir à deux de nos enseignantes... Virginie Renaud qui avait la classe de Grande Section/CP ainsi que Laëtitia Lhuissier qui assurait la décharge de direction de Katia Rosière.

Nous avons accueilli Céline Lamy qui assure la décharge de Katia le jeudi.

VOICI DONC LA NOUVELLE ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE L'ÉCOLE :

PPS- PS-MS : JAULIN Nelly et AUGÉ Marie (ASEM) avec 28 élèves

MS-GS : ALFAIA Béatrice et PENNETIER Stéphanie avec 23 élèves.

CP-CE1 : LIZE Anne avec 24 élèves

CE1 : DEVAUX Véronique avec 26 élèves

CE2 : ROSIÈRE Katia et LAMY Céline avec 26 élèves

CM1 : PAJOT Florent avec 22 élèves

CM2 : RAINGEARD Barbara avec 31 élèves.
Marie-Aude DIARD, qui est en arrêt maladie, nous reviendra dans l'année !



Nous avons également du personnel qui intervient auprès des enfants à différents moments de la semaine : BRETECHER Valérie, enseignante spécialisée, présente le mardi matin et le vendredi après-midi. DE FIGUEREIDO Christelle et IMPERATO Gilbert, AESH interviennent plusieurs fois dans la semaine.

ACTUALITÉ PÉDAGOGIQUE :

Cette année le thème de l'école est porté sur la musique ! Un spectacle musical, financé par l'APEL a eu lieu le jeudi 18 octobre 2018 à la salle Elie Cantin. De plus, les enfants auront des séances d'initiation musicale grâce à l'association Musique et Danse. Enfin, l'association de musique La Stéphanoise, interviendra plusieurs fois dans l'année pour faire découvrir aux enfants de multiples instruments et proposer des ateliers musicaux. Nous avons des parents et élèves musiciens, autant en profiter !!!

Grâce à l'APEL tous les enfants de l'école auront également la chance d'aller au cinéma dans le cadre du festival Terre d'ailleurs !

Cette année, c'est également l'année du voyage scolaire pour les CM. Un voyage sur le thème de la musique leur sera également proposé.

Enfin, cette année est également l'année du marathon pour l'école Père Ceyrac ! Il aura lieu le 24 mai. Chaque participant pourra être parrainé par une personne qui versera un don en fonction du parcours qu'il réussit à réaliser. Tous les dons seront transmis à l'association Père Ceyrac qui finance des projets de développement en Inde.

La kermesse de l'école aura lieu, comme à son habitude, le dimanche de la Pentecôte à savoir le 9 juin.

Les inscriptions seront possibles dès le retour des vacances de la Toussaint. Ne pas hésiter à laisser un message ou écrire un mail pour prendre un rendez-vous.

De nombreuses informations sont présentes sur le site internet de l'école régulièrement mis à jour : <http://www.ecolepereceyrac.eu>

Cette année encore les parents étaient au rendez-vous pour continuer à embellir l'école !

En automne, le terrain situé à l'arrière de l'école a été défriché, nettoyé et clôturé. En été, le bureau de notre directrice a été relooké ainsi que les sanitaires des filles.

La kermesse a été une belle réussite avec le soleil et une organisation millimétrée par la « commission kermesse ».

L'équipe OGEC se renouvelle régulièrement ; les nouveaux parents sont toujours les bienvenus.

Voici quelques témoignages de parents bénévoles :

Vanessa, Membre :

« Je suis ravie de prendre conscience de l'investissement de l'OGEC dans le bien être de nos enfants en intégrant celle-ci. »

(Maman de Yago)

Séverine, Trésorière :

« Je suis ravie de participer au bon fonctionnement de l'école, tout cela dans une ambiance conviviale et dynamique !

(Maman de Mattéis, Guillem et Naïwenn)

« Marie, Trésorière Adjointe :

Je fais partie de la commission costume, je participe donc à la confection des costumes et en faisant appel aux parents pour nous aider, j'ai appris à connaître des mamans. Et lorsque nous nous rencontrons pour confectionner les

costumes de nos chers bambins, il y a une très bonne ambiance. Je m'occupe également de la trésorerie de la kermesse et c'est très intéressant de voir toute l'organisation que cela demande.
(maman de Baptiste, Claire, Thomas et Maxime)

Madeline, Présidente :

Je suis contente de fédérer les parents pour entretenir et améliorer l'école pour le bien-être de nos enfants, dans la continuité de ce qui c'est fait avant nous ! »

(maman de Yvan et Florian)

Sylvain, Membre :

« Donner un coup de mains aux petits travaux de temps en temps, permet d'embellir l'école et



d'apporter un meilleur cadre de vie aux enfants et enseignants.

Sylvie, Membre :

« Je suis entrée dans l'OGEC en février pour comprendre comment fonctionne l'école. Et Quelle surprise, les missions de l'Ogec sont nombreuses et variées. Elles sont parfois très visibles de tous (Kermesse, agrandissement de l'école...) mais aussi très discrètes (gestion du personnel et du budget...). Toutes ces actions sont importantes pour la vie de l'école et chacun peut trouver une activité où il souhaite s'investir. Le travail se réalise dans la convivialité. »

(maman de Lucas, Quentin et Simon)

L'OGEC PROPOSE A LA LOCATION

- du matériel (tables, bancs, barnums renseignements auprès de Charles Pennetier : 02 51 11 86 16
- des costumes enfants pour les kermesses ou galas voir sur le site de l'école ecolepereceyrac.eu

LE BUREAU

Présidente : Néant suite à la démission de celle-ci

Vice-Présidente ; Marie-Laure Jamin

Trésorière ; Séverine Renaud

Vice-Trésorière ; Marie Bonin

Secrétaire ; Laëtitia Goguilons

Vice-Secrétaire ; Monika Rabreau

MANIFESTATIONS

A noter la date du 9 Juin 2019 pour la prochaine kermesse avec le traditionnel dîner champêtre.

L'ensemble de l'équipe OGEC vous souhaite une très belle année 2019.

Membres :

Sylvie Audoire, Frédéric Baril, Gaëlle

Caupenne, Emmanuel Dehier

Vanessa Gilet-Bechet, Sylvain Noyer, Yannick

Plantive, Matthieu Pouillas



APEL de l'école Père Ceyrac

L'APEL c'est l'Association de Parents de l'Enseignement Libre. Nous sommes des parents d'élèves bénévoles qui participent activement à la vie de l'établissement :

- En accompagnant l'équipe enseignante pour améliorer le quotidien et l'épanouissement des enfants.
- En créant des moments de partage avec les familles. Cela en lien étroit avec la direction.

Nous avons un rôle d'accueil, d'animation, d'écoute, d'information et de représentation des parents d'élèves.

En parallèle de ces missions, nous mettons en place tout au long de l'année, diverses manifestations qui nous permettent de récolter des bénéfices. Ces bénéfices sont indispensables pour permettre de financer du matériel éducatif et pédagogique adapté mais également d'intervenir dans l'épanouissement des élèves à travers différentes animations.

Ces manifestations sont adaptées en fonction du calendrier, des budgets. Nous nous efforçons d'une année sur l'autre à être à l'écoute des familles et ainsi de proposer de nouvelles actions, de les renouveler, de les varier.

Les bénéfices nous ont permis ces dernières années, par exemple :

- de financer du matériel de sport et de motricité,
- des meubles de rangements pour les classes,
- une sortie cinéma pour les maternelles



La vente des livres, lors de la fête du projet de chaque fin d'année, nous permet de compléter et de renouveler les livres des bibliothèques des classes des enfants.

Le statut de « Brigade des Instruments d'Écriture »

auprès de Terracycle depuis quatre ans est bien acquis par les élèves. Grâce à leur implication cette action permet d'offrir une deuxième vie aux crayons mais également de récolter des fonds pour l'école. Les billets de tombola, les calendriers, restent des incontournables. Le jus de pomme est depuis cette année ouverte à toute la commune ! N'hésitez pas à venir l'acheter à l'école (date sur le site de la mairie onglet APEL),

Nous avons également vocation à aider les familles en participant financièrement, aux spectacles, aux sorties scolaires et aux voyages de fin d'année. Les projets autour de la parentalité, sont très appréciés ; c'est pourquoi avec l'association Graines d'Envies nous poursuivons nos thématiques autour de nouvelles conférences, la mise en place d'ateliers d'art-thérapie... qui sont proposés aux habitants de Paulx et aux communes limitrophes.

Nous renouvelons également la vente de Sapins pour les fêtes de fin d'année et également dans la collecte de papier en faveur du recyclage. Ces nouvelles actions, en plus de rapporter des bénéfices pour l'école, œuvrent en faveur d'une protection de nos ressources naturelles.

Nous avons toujours à cœur de regrouper l'ensemble des familles pour créer des moments conviviaux et chaleureux. Notamment autour d'un verre de l'amitié mis en place avec l'OGEC, lors de la rentrée scolaire, de la fête du projet, de l'assemblée générale...

De nombreux projets restent encore à concrétiser et nous sommes toujours prêts à accueillir de nouvelles personnes et de nouvelles idées, si un de vos enfants est scolarisé à l'école, n'hésitez pas à nous contacter ! La vie de l'école ne serait rien sans la participation des familles, l'investissement des membres de l'APEL et l'OGEC

Merci à tous ceux, qui agissent à leur façon à l'épanouissement de l'école.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année et nous vous souhaitons à tous une très belle et heureuse année.



L'Association Graine d'envies ce sont :
Des bénévoles investis et motivés,
Une équipe de salariés dynamiques et expérimentés,
Un projet associatif et pédagogique centré sur l'enfant.

L'accueil périscolaire,
accueille vos enfants chaque
jour d'école de 7h à 9h et de
16h15 à 19h.



Le centre de loisirs,
un lieu pour jouer, s'amuser,
réfléchir, rencontrer, décou-
vrir, imaginer...

En 2018/2019, il sera ouvert
du 2/01 au 4/01, du 11/02 au
15/02, du 08/04 au 12/04, du
8 au 26 juillet et du 19 au 30
août.



Des ateliers pour les parents et les enfants,

animés par Laurence Failler,
art thérapeute évolutive et
Claire Boucher, animatrice
diplômée. A travers différentes
activités, libérer une émo-
tion, développer son imagi-
naire, s'épanouir, partager
un moment privilégié parent/
enfant,...



L'animation locale,
Ramène ta fraise en
juin, Conférence
parentalité, Mille et une pages
et le spectacle de fin d'an-
née, en partenariat avec la
librairie « les mots doux »
de Saint Philbert
RDV le 12 décembre 2018

Présidente :
Amélie MOIROUX
Directrice :
Maïte LEMENAHEZE

Tél : 02.40.78.84.91
retrouvez-nous
• sur notre blog
• www.grainedenvies.fr
• et sur notre page facebook

PERMIS DE CONSTRUIRE 2018

| | | |
|---|------------------------|---|
| Mr BLANCHARD Mickaël | La Meulière | Réhabilitation d'un bâtiment |
| GAEC Léauté | La Moisandière | 2 Bâtiments agricoles (stabulation et hangar de stockage) |
| Mr BROSSEAU Benoît / Mme ETOURNEAU Laëticia | 12 La Maquinière | Préau ouvert |
| Commune de Paulx | 9 rue du Pavillon | Préau |
| Mr GUIBERT Pierre | La Petite Blanchetière | Rénovation et extension habitation |
| Mr MONNIER Cyrille | La Catroussière | Réhabilitation d'un bâtiment |
| Mr GENDRONNEAU Johan / Mme MARESTIN Charlène | La Martinière | Réhabilitation et extension d'un bâtiment |

TRAVAUX REALISES ET EN COURS

• Eclairage public 3^{ème} tranche

Secteurs concernés : Rue des Babinères, Allée cavalière, Allée des Amazones, Allée du Bois Tancy, Allée de la Grande haie

Le remplacement des mâts a été réalisé en début d'année 2018. Chaque nouveau mât est équipé d'ampoules LED à faible consommation.

• Eglise

Un rapport d'entretien avait été fait par la société Arc Camp. De nombreux travaux étaient à effectuer au niveau du clocher

- remplacement du moteur de volée de la cloche 4, remise en route des cadrans, remise en état du bras de tintement de la cloche 1 et restauration du cerveau de la cloche 3. Coût de l'opération : 3 210 € ht

- il fallait aussi, ajouter la mise en place de grillages anti-volatiles pour un coût de 2 450 € ht

Coût total de ces travaux réalisés : 5 660 € ht

• Salle de sports et Ecole des Prés Verts

Suite aux nombreuses effractions dans la salle de sports et à l'école des Prés Verts des caméras de vidéosurveillance ont été installées en début d'année 2018.

Coût total de l'opération : 6 328.69€ ht



• Salle Elie Cantin

Afin de mieux répondre à sa vocation de salle socio-culturelle, la mise en place de lumières, rideaux, matériels son et vidéo a été réalisée début d'année. Coût de l'opération : 44 630.89 € ht

Cette installation permettra de développer des activités pour différents publics (les écoles, Graine d'envies et les associations) comme par exemple : le théâtre.

• Borne de recharge électrique

Installation d'une borne sur le parking Proxi. Le véhicule électrique se charge lors d'un stationnement. Voir les modalités de fonctionnement sur le site www.sydego.fr

Le principe est simple et facile d'utilisation. «Je badge, je charge, je pars »

• Salle polyvalente et cantine

- Remise en état des canalisations d'eaux usées et eaux pluviales
 - Construction d'un préau
 - Sécurisation du parking par deux portails
 - Mise en place d'un self pour les enfants

Les travaux de remise en état des E.U. et E.P. ont commencé fin octobre 2018. La fin de l'ensemble des travaux est prévue pour les vacances de février 2019.

• ZAC

Le dossier loi sur l'eau a été validé.

Des rendez-vous ont été pris par la société Besnier Aménagement avec les propriétaires du secteur du bourg.



PROJETS

Réaménagement de l'ancien restaurant en quatre logements.

Ce dossier a été confié à l'association Soliha (solidaires pour l'habitat Loire Atlantique)

Soliha est une entreprise d'économie sociale sous forme associative proposant des services d'aides aux personnes



par le logement. Il répond à une demande des habitants de Loire-Atlantique ainsi qu'aux sollicitations des collectivités locales, dans le cadre de leurs politiques d'habitat et d'urbanisme.

Une étude a été faite par Soliha avec un plan d'aménagement des quatre logements ainsi qu'un plan de financement. La surface des logements est la suivante : 31m², 36m², 46m² et 49m².

Ce projet devrait démarrer premier semestre 2019.

• Parvis de l'église

Réaménagement complet du parvis de l'église avec mise en place d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Travaux programmés pour l'année 2019. (insertion avant après)

• Restructuration du centre-bourg

Cette étude a été confiée au Cabinet Préau. Un diagnostic a été fait auprès des commerçants. Actuellement, le cabinet a envisagé deux scénarios. Mais beaucoup de questions se posent et ce projet ambitieux va demander encore un peu de temps.

REVISION DU POS EN PLU

Pour la réunion du POS, la commune a besoin de réaliser un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et du zonage pluvial ainsi qu'une révision du zonage d'assainissement des eaux usées afin de se mettre en cohérence avec son développement urbain futur.

Cette étude a été confiée à la société Sicaa. Le coût total de l'opération est estimé à 22 588,48 € ht. Une demande de subvention sera demandée auprès de l'agence de l'eau

RÉVISION DU PLU

Une des étapes importantes de la procédure de révision du PLU est le débat du PADD. Celui-ci a eu lieu le 12 décembre 2017.

Ce PADD s'exprime à partir d'un ensemble d'orientations générales couvrant l'ensemble des thématiques à aborder dans un PLU. Paulx se développe au cœur du Pays de Retz, secteur rural marqué par l'activité agricole et maraichère, ainsi que par une dynamique entrepreneuriale. Inscrit dans la vallée du Falleron, le territoire a toujours été un pays de passage : lieu d'échanges commerciaux des Marches de Bretagne, présence le long des RD117 et 95, axe de transition entre la Loire Atlantique et la Vendée, situation entre zone littorale et bocage. Le caractère rural de la commune se ressent dans son organisation physique mais aussi sociétale : territoire calme et tranquille, les habitants se connaissent et apprécient leur cadre de vie agréable. Proche des bassins d'emplois des pays de Machecoul, Saint Philbert de Grand Lieu, Challans et Nantes et Saint Nazaire, les palucéens bénéficient des services et commerces présents sur la commune et dans les environs. Fort de ce constat et de ces volontés, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables expose les volontés communales qui s'articulent autour de trois principes fondamentaux.

- PADD Le bourg**
- A. Un territoire rural et agricole marqué par le Falleron**
- Valoriser la coulée verte du bourg, support de liaisons et de connexions entre les différentes parties du bourg
 - Masse boisée à valoriser
 - Parc à préserver
 - Zone humide valorisée dans l'aménagement de la ZAC
- B. Un territoire à taille humaine et solidaire, confortant la polarité du bourg**
- Concentrer l'urbanisation dans la zone agglomérée, limiter l'étalement urbain et qualifier les franges
 - Zone de développement urbain à court et moyen terme (ZAC)
 - Zone de développement urbain à long terme (ZAC)
 - Point de repère identitaire
 - Coeur de bourg à connecter au secteur en cours de valorisation
 - Continuité piétonne existante ou en projet
 - Coupure de l'urbanisation en raison de la vallée du Falleron
- C. Un territoire s'inscrivant dans la dynamique économique du pays de Machecoul**
- Confortement des services du bourg
 - Connexion entre les polarités de service
 - Valoriser et pérenniser les sièges d'exploitations agricoles
 - Valoriser et pérenniser les lieux et sites touristiques et de loisirs actuels et potentiels
 - Développer les activités économiques



AXE 1 : UN TERRITOIRE RURAL ET AGRICOLE MARQUÉ PAR LE FALLERON

- Inscrire le projet de territoire dans la Trame Verte et Bleue**
- Les vallées du Falleron et du Tenu, à la fois réservoirs de biodiversité et corridors écologiques ;
- Les éléments du bas bocage vendéen, réservoirs de biodiversité situés en arrière du Marais Breton ;
- Les corridors écologiques, axés sur le réseau hydrographique secondaire, entre le Falleron ou le Tenu et des micronoyaux de biodiversité à dominante boisée, bocagère dense et/ou humide.
- Préserver l'identité de la zone rurale et le caractère agricole de Paulx**
- Préserver le caractère rural du territoire
- Protéger les espaces agricoles pérennes du SCoT

- Valoriser des paysages qui façonnent cette identité communale**
- Respect des coupures d'urbanisation existantes entre les hameaux
- Possibilité d'extension et de constructions d'annexes
- Possibilité de changements de destination
- Assurer les différentes connexions et développer les déplacements doux sur le territoire et dans le bourg**
- Prendre en compte le projet d'axe routier RD 117 et 95 et de l'échangeur permettant la connexion vers la zone économique de la Seiglerie
- Sécuriser la connexion des accès de la ZAC du Bourg au réseau viaire existant
- Assurer la continuité des déplacements entre Paulx et Machecoul par la liaison douce allant du bourg de Paulx vers La Seiglerie

AXE 2 : UN TERRITOIRE À TAILLE HUMAINE ET SOLIDAIRE CONFORTANT LA POLARITÉ DU BOURG

• Concentrer l'urbanisation dans l'enveloppe agglomérée et limiter l'étalement urbain

- Développer l'urbanisation au sein de la Zone d'Aménagement Concerté du bourg et l'urbanisation des dents creuses de cette enveloppe agglomérée
- Développer l'urbanisation du secteur des Vignes à court et moyen terme et du secteur du Moulin à long terme

• Participer à l'effort de réduction de consommation d'espace et d'éviter l'empiétement sur les espaces agricoles et naturels

- Développement urbain concentré dans le bourg uniquement car l'enveloppe de la zone agglomérée offre un potentiel de création de logements en dents creuses et d'opérations d'ensemble suffisant pour répondre aux objectifs du SCoT et du PLH
- Préservation des lieux-dits de toutes nouvelles constructions de logement

AXE 3 : UN TERRITOIRE INSCRIT DANS LA DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE DU PAYS DE MACHECOUL

• Agir en faveur de la dynamique économique de la commune

- Permettre l'activité commerciale, artisanale et de services en zone urbaine
- Agir pour le développement des commerces de proximité

• Développer l'activité touristique et de loisirs

- Maintenir et développer les diverses activités touristiques et de loisirs : la coulée du Falleron, la zone des Prés Verts au sud du bourg, le secteur des plans d'eau des carrières, les installations sportives, le Bois de la Choltièrè...

• Conforter l'activité agricole présente sur le territoire et garantir de la qualité des paysages et de l'environnement

- Maintenir des secteurs à vocation agricole
- Interdire les nouvelles zones constructibles en zone rurale
- Préserver des terres agricoles pérennes

- La commune de Paulx a consommé 1.8 ha par an à vocation d'habitat
- Le projet de PLU amène à une consommation de 6 ha 03 sur 12 ans
- De 2007 à 2016, la commune a consommé 6.72 log / ha. Le projet de PLU permet de passer à une densité de 15log/ha

• Réfléchir au devenir d'un site en déprise

- Evolution du site du presbytère et de celui de l'ancien restaurant Grand'Rue.

• Organiser des secteurs de développement de l'habitat suffisants, en cohérence avec les préconisations du PLH en termes de densité urbaine et de surfaces

- Progression démographique annuelle d'environ +1.5% soit de 150 habitants supplémentaires d'ici 12 ans
- Création de 12 logements par an, soit 140 logements sur 12 ans
- Production d'environ 14 logements sociaux dans le bourg

• Développer l'offre d'emploi artisanal et industriel

- Développer de l'activité artisanale en entrée nord du bourg
- Développer de l'activité artisanale en entrée nord-ouest du bourg à la zone de Bellefontaine
- Développer de l'activité artisanale au niveau de l'extension de la zone de la Seiglerie sur la commune de Paulx, au niveau de zones agricoles non pérennes

• Maintenir l'offre de services en rapport avec la progression démographique

- Renforcer la polarité de la zone d'équipement de la zone agglomérée
- Réaliser des programmes plus particulièrement destinés aux seniors et aux primo-accédants
- Proposer une offre de co-voiturage notamment au niveau de l'entrée nord-ouest du bourg

Le travail sur le PLU se poursuit. La commission élabore la traduction réglementaire de ce projet : elle rédige le zonage et le règlement qui seront exposés lors d'une réunion Publique au semestre prochain, en 2019.

Football Club de Paulx

La saison 2018-2019 démarre sur une bonne note procurée par notre équipe nationale en devenant championne du monde pour la seconde fois.

A nous tous ensemble de continuer à donner autant de plaisir à nos pratiquants, dirigeants et supporters.

L'effectif du club reste stable par rapport aux saisons passées avec plus de 150 licenciés, malgré l'arrêt de notre équipe U18 et le départ de plusieurs seniors, preuve que notre club à toute sa place dans le milieu associatif.

Les résultats sportifs sont de niveaux différents, mais nous tenons à féliciter la catégorie u13 qui a remporté la finale départementale « bronze ». Bravo à tous les joueurs et à leurs dirigeants. Cette victoire permet de confirmer tous les efforts fait pour la formation au sein du club.

Les animations durant cette saison seront une nouvelle fois au rendez-vous. Les stages de perfectionnement pendant les vacances scolaires animés par notre éducateur jeunes.

Notre tournoi jeunes sera reconduit pour la seconde année, il se déroulera le 16 juin 2019. A cette occasion un repas champêtre viendra clôturer notre saison et nous comptons sur votre présence pour passer une agréable soirée.

La vie d'un club est faite de victoires mais aussi de défaites mais malgré tout elle reste passionnante, tous ensemble joueurs, bénévoles, supporters, parents, sponsors Continuons à donner de notre temps pour que chacun puisse s'épanouir dans son loisir préféré.

Merci à tous les acteurs du club qui nous aident par leur présence, leur savoir, leur aide financière, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année et plein de bonheur à vous et à vos proches.

Patrice et Yvan.



BUREAU

Co présidents :

Patrice Musseau

Yvan Mouillesse

Secrétaire : Didier Boizieau

Vice-Secrétaire : Eric Charriau

Trésorier : Laurent Figard

Vice trésorier : Franck Brisson

Membres :

Aurélia Voisineau

Emmanuel Goncalves

Jacky Pelletier

Romain Parot

Sebastien Pannetier

ENTRAINEURS - DIRIGEANTS

Responsables école de foot :

Steeve Deniaud

U6 / U7 : Laurent Biron, Emmanuel Gaget, Coralie Cominges

U8 / U9 : Fabien Jaret - Francois Gourdon - Patrice Musseau

U10 / U11 : Yannick Plantive - Stephanie Pannetier, Emmanuel Goncalves - Bertrand Breneau

U12 / U13 : Didier Boizieau - Michael Templier - Anthony Blanchard

U14 / U15 : Steeve Deniaud - Yvan Mouillesse

Seniors : Aurelien Cominges

Vétérans : Julien Perrodeau

Dates à retenir :

- 12 janvier 2019 Galettes des rois

- 16 juin 2019 Tournoi jeunes et repas champêtre

Cholthière Basket Club

L'année 2018 aura été celle de tous les changements pour la Cholthière. Pour notre équipe fanion tout d'abord, qui a connu sa première saison au niveau National, et a su créer la surprise pour atteindre la 5e place du classement NM3.

Cette belle saison a marqué la fin d'un cycle, avec le départ de plusieurs joueurs historiques du club, ainsi que du coach Gregory Garnier qui après cinq saisons à la tête de cette équipe, a décidé de ne pas repartir pour une nouvelle aventure. La composition du bureau a également évolué suite au départ de quatre membres, dont le président Yann Brisson.

Je tiens à remercier, une nouvelle fois l'ensemble de ces personnes pour leur engagement au sein du club lors de ces dernières saisons. Un bravo tout particulier à Yann qui a participé à la progression de la Cholthière depuis sa création il y a plus de 20 ans, et qui après six saisons à la présidence, laisse un club avec des bases saines, à tous points de vue.

La saison de la Cholthière a démarré tôt cette année, dès le 1er Septembre, avec l'organisation d'un tournoi de Möllky. Cette idée originale de Jordan Tenaud et Maxime Gallais a donné l'occasion à tous ceux qui le souhaitent de se réunir dans le cadre d'un concours se déroulant dans un esprit bon enfant et une ambiance détendue... lançant ainsi idéalement la saison.

Côté seniors, Antoine Ligonnière est arrivé à la tête de l'équipe NM3 avec pour objectif de se maintenir à ce niveau. La tâche ne sera pas aisée : les départs de certains cadres, et les blessures de joueurs majeurs ont

compliqué le début de saison. Mais nous pouvons faire confiance à ce groupe de joueurs et leur entraîneur pour trouver les ressources nécessaires et aller accrocher un nouveau maintien, continuant ainsi à faire vibrer nos supporters chaque week-end.

Les effectifs se maintiennent à près de 170 licenciés, et la progression s'opère à tous niveaux : nous retrouvons en 2018/2019 une équipe U13 Féminine, ce qui n'était plus le cas depuis plusieurs saisons, et côté garçons, l'équipe U13 évoluera en Accès Région, ce qui constitue une première pour notre club. Tout cela témoigne de la qualité du travail de formation accompli par Léo Dalger, entraîneur salarié en charge de nos équipes jeunes.

Je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles et des joueurs qui s'emploient chaque semaine, et lors de nos différentes manifestations, pour faire vivre notre association.

Bonne fêtes de fin d'année à tous : aux licenciés de la Cholthière, à leur famille, aux bénévoles et à tous nos supporters.

Meilleurs vœux

Le Président, Arnaud TAUGERON

LE BUREAU

Nicolas ANDRIET, Pierrick FOREST, Maxime GALLAIS, Sophia GAUTRON, Magali GOURDON, Tristan LE BARON, Olivier PARRAIS, Laurent RENON, Jordan TENAUD, Thomas TRAVERS, David BLANCHARD (trésorier), Stéphanie GABORIT (secrétaire), Sylvie RAFFLEGEAU (secrétaire adjoint), Nadège COLLIN (vice-présidente), Jean-Marc BARIL (vice-président), Arnaud TAUGERON (Président),

LES ARBITRES

Aymeric AFFILE, Brice GREZELEAU

LES ENTRAINEURS

Léo DALGER (salarié), Antoine LIGONNIERE, Mickaël GAUTRON

LES COACHS

U9F Débutantes : Titouan RAFFLEGEAU & Killian GAUTRON

U9M Débutants : Clément BERNARD

U11F Romain COLLIN

U11M 1 Tristan LE BARON

U11M 2 Léo GREZELEAU

U13F : Mickael GAUTRON

U13M : Julien GEAY

U15M : Léo DALGER & Jordan TENAUD

U17M : Pierre TENAUD

U20M : Léo DALGER

Séniors DM4 : Sébastien CHAGNEAU

Séniors Pré Régionale : Léo DALGER

Séniors NM3 : Antoine LIGONNIERE

Loisirs Féminins : Aurélie BARBEREAU

Loisirs Masculins : Philippe PARRAIS



Dates à retenir :

- **Samedi 20 Avril 2019** : Soirée Entrecôte à Saint Etienne
- **Samedi 18 Mai 2019** : Tournoi Jeunes à Paulx
- **Vendredi 14 Juin 2019** : Assemblée générale à Saint Etienne
- **Samedi 22 Juin 2019** : Rando Gourmande à Saint Etienne
- **Samedi 31 Août 2019** : Tournoi de Möllky à Saint Etienne

Secrétariat : Stéphanie GABORIT
10 chemin des charbonnières - 85300 Froidfond
Tél. : 06.73.71.47.98

Mail : secretariat.cholthiere@gmail.com

Site : <https://www.cholthiere.fr/>

Rappel : inscriptions à partir de 5 ans

Le Réveil Palucéen

Le club de twirling « Le Réveil Palucéen » compte 75 licenciés pour la saison 2018-2019

Il y a un an de cela je vous parlais d'une nouvelle aventure pour le « Réveil Palucéen », 6 personnes venues de L'EPMS Lejeune à Corcoué-sur-Logne en situation de handicap qui allaient être initiés au twirling pendant une saison...

Le Club partait un peu à l'aventure, et celle-ci s'est vue un véritable succès avec une équipe plus que motivée !!!

Pendant la saison ils ont pu participer à une compétition régionale et au gala du club.

Cette saison est repartie et les 6 membres de l'équipe ont repris au sein du club avec toujours autant de motivation...

Notre objectif étant cette saison de les faire participer à une compétition National.

Ce sera un grand moment de partage avec d'autres équipes en situation de handicap.

Mickaël NAVENOT

La saison passée a été encore riche en résultats pour le Réveil Palucéen !!!

A noter la performance de «Johannie Lahay »

Qui se classe 3ème au championnat national solistes et qui accède à la super finale qui regroupe les meilleurs athlètes de la fédération...

A noter aussi l'équipe Grand Prix qui devient Vice-Championne «National» !

Et de nombreux podiums sur chacune de nos compétitions !!!

Le Réveil Palucéen compte pour la saison 2018/2019 :

28 solistes et 10 équipes...

CHAMPIONNATS 2019

20 janvier - Départemental solistes St Herblain

16 et 17 Février - Régional solistes Challans

16 et 17 Mars Coupe de France Compiègne

6 et 7 Avril - National solistes Chambéry

27 et 28 Avril - Départemental équipes/duos Lorrux Bottereau

18 et 19 Mai - Régional équipes/duos St Jean de Mont

22 et 23 Juin - National équipes/duos La Roche sur Yon

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Mickaël Navenot

Vice-Présidente : Armelle Jouan

Vice-Président : Fabrice Legendre

Trésorière : Laëticia Albert

Administratif : Johannie Lahay

Commission sponsoring partenariat : Laure Pérois

Commission Confection : Magalie Brochard

Responsable d'équipe : Patricia Fortineau -
Françoise Caillaud - Sandrine Chauvin - Sandra Perraud

Contact : Mickaël Navenot : 06 62 80 13 54

Site : lereveilpaluceen.over-blog.com

Facebook : Le réveil Palucéen

Dates à retenir :

- LOTO : 13 avril 2019
(PAULX - Salle des sports)

- GALA TWIRLING : 24 et 25 Mai 2019
(PAULX - Salle des sports)



Cha'paulx et Santiags 44

Cha'Paulx et Santiags 44 poursuit ses activités dans la salle Elie Cantin tous les vendredis de Septembre à Juillet.

Les débutants sont accueillis à 19h30 pour apprendre en petit groupe la chorégraphie d'une danse. A 20h, pratique de danses de base pour tous les participants, débutants compris. A 21h, séance pour les danseurs-euses confirmé-e-s.

Qui danse ?

Des jeunes, des femmes, des hommes, des retraité-e-s. Notre club atteint 40 participant-es-s. La danse country est variée : chaque morceau de musique a une chorégraphie spécifique. Le but est évidemment de connaître et pratiquer après quelques années le plus de danses possibles de façon à pouvoir ensuite aller aux bals country dans les communes environnantes. Même si la danse se fait généralement en ligne, 1 danse sur 5 se pratique en couple. La « country » est reconnue pour la forme physique : elle aide à coordonner les mouvements et à cultiver la mémoire. Mais, c'est avant tout, échange, convivialité et le plaisir de danser sur des rythmes irlandais, folk-country, country-rock...

Merci à la municipalité de la commune pour le prêt gracieux de la salle Elie Cantin et pour la subvention accordée.

Le club organise son bal annuel salle de La Garnache le 30 mars 2019.



Billard Loisir de Paulx

Le Billard Loisir de Paulx est composé d'une douzaine de membres qui se réunissent chaque lundi et mercredi de septembre à juin à partir de 18h30 jusqu'à 21h00, venez nous rejoindre pour profiter d'un moment de détente et de convivialité. Nous serons heureux de vous accueillir dans la salle de l'ancien presbytère face à la mairie pour vous faire découvrir ce jeu qui demande malgré tout de la précision et de la concentration.

Les tarifs sont de 7€ au mois/adultes et 5€ au mois/jeunes, afin de rendre ce jeu accessible à tous nous avons mis en place un tarif à la soirée pour 2€00 sachant que la première soirée découverte est offerte. Il n'est pas nécessaire d'acheter le matériel, celui-ci est prêté, aucun niveau n'est requis.

Président : Jean PIRAUD

V/Président : Dominique RELANDEAU

Trésorier : Michel MICHAUD

Secrétaire : Jean Marc BARIL

Le Billard Loisir de Paulx vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.

Pour plus de renseignements :

Jean Marc BARIL

06-18-28-47-55

jean.marc.baril@free.fr





Association Communale de Chasse de Paulx

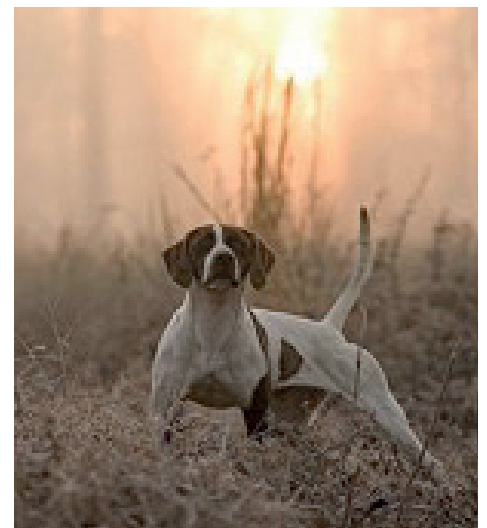
DATES À RETENIR POUR 2019

- Samedi 2 février 2019
Concours de Belote
- Samedi 9 novembre 2019
2^{ème} Concours de Belote

Cette année l'Association Communale de Chasse de Paulx a vu son effectif rester stable. Le bureau actuel compte 13 membres. Le chasseur n'a pas à rougir de sa pratique même si l'on s'évertue parfois à lui donner mauvaise conscience. Chassons, chassez avec en tête, que nous sommes, que vous êtes, dans notre bon, dans votre bon droit, avec ce bonheur resté intact depuis la première fois...

Mais ne gardons pas ces émotions et ce plaisir pour nous seuls, sachons les faire partager, les faire comprendre, les faire apprécier, la chasse est un échange de convivialité et d'amitié.

L'association offre à toutes et à tous ses meilleurs vœux



Commission Affaires Sociales, Personnes âgées

LES AINES PALUCÉENS

ACTIVITES 2018

- 20 Janvier** - Assemblée Générale
Bonne participation des Adhérents,
Suivi d'un repas et de la galette traditionnelle,
- 21 Avril** - Repas de printemps
- 30 Mai** - Marche et vélo avec le club de St Père en Retz ont permis de découvrir des lieux historiques de la commune, 50 Participants,
- 20 Octobre** - Repas d'Automne avec projection de photos du Burkina Faso,

VOYAGES

7 Juin

Escapade en autorail à CHAMBRETAUD,
Visite de la ferme : Elevage de Cervidés et de Bovins, Repas à la ferme
Suivi de la découverte en Autorail de la Suisse Vendéenne,
Visite d'un établissement de Production de Brioche Vendéenne,

VOYAGES D UNE SEMAINE

Avec l'inter club du Pays de retz sous l'égide de Générations Mouvements a organisé 3 voyages

1^{er} en MAI Au Nord Baie de Somme

2^{eme} en Juin Alsace à Obernai

3^{eme} fin Juin Camargue La Grande Motte

Une quinzaine de Paluçéens y ont participé,

7 AOUT

Sortie Pique -Nique
Visite de la Saline Robard à Bourneuf en Retz,
Démonstration de ramassage de fleur de sel
L'histoire de la production de sel à été appréciée des participants,
Après- midi pique nique aux étangs de Bourgneuf, avec jeux divers et marche,

POUR 2019

La Corse, L'Auvergne et La Camargue,

NOUVEAU BUREAU DU CLUB

PRESIDENT : ROUSSEAU Louis

VICE PRESIDENT : CHIFFOLEAU Jean- Clair

SECRETAIRE : ROUSSEAU Marie-Paule

TRESORIER : BARIL Bernard

SPORTS

L'Activité Physique étant recommandée pour la santé des retraités nous vous invitons à nous rejoindre,

pour tout renseignements nous contacter au **06 63 30 84 06**

Lundi matin : Vélo cool (20-25 kms)

Mardi matin : Une marche lente 4 kms et une plus soutenue 7-8 kms

Vendredi : après -midi Pétanque

2^{ème} et 4^{ème} Jeudi : Cartes et Jeux de société,

Les Aînés Paluçéens vous souhaitent une Bonne et Heureuse Année 2019
Le Président Louis ROUSSEAU



Chauffeurs solidaires

Sud Retz

Il s'agit d'une association loi 1901 qui a vu le jour le 1^{er} Mars 2018.

Cette association regroupe toutes les communes de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique ; association qui s'adresse aux personnes sans moyen de locomotion et remplissant certaines conditions de ressources.

Concernant la commune de Paulx, nous avons

- 2 référentes - 6 chauffeurs - 16 bénéficiaires

Nous prenons en charge les demandes sur la commune de St Etienne de Mer Morte par manque de référent, par contre nous avons

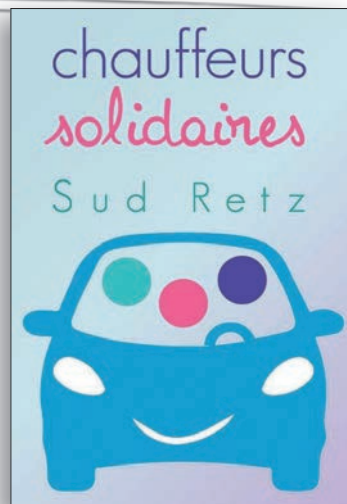
- 2 chauffeurs - 10 bénéficiaires

Sur la commune de La Marne, 1 référent sans chauffeur pour le moment, les transports sont assurés par les chauffeurs de Paulx

- 1 référent - 3 bénéficiaires

Sur les 3 communes depuis la création de l'association nous avons effectué 63 déplacements. Des flyers sont à disposition en Mairie et commerces

Rappel téléphone : 07 68 26 16 04 pour les demandes de Paulx et St Etienne de M.Morte



Don du Sang

CONDITIONS POUR DONNER MON SANG :

- Avoir plus de 18 ans,
- peser plus de 50 kg,
- être en bonne santé,
- disposer de 45 minutes.

Vous voulez sauver des vies.

Dans les Pays de la Loire, 650 dons de sang sont nécessaires chaque jour. Nous avons besoin de vous !

Où donner son sang dans les Pays de la Loire ?

Pour faciliter l'accès au don de sang, l'EFS Pays de la Loire assure chaque année, avec ses partenaires, près de 1 700 collectes mobiles dans les communes, entreprises, administrations et établissements scolaires de la région. Vous pouvez également prendre rendez-vous pour un don de sang dans l'un des 6 sites fixes de prélèvements de la région (Angers, Laval, La Roche-sur-Yon, Le Mans, Nantes et Saint-Nazaire)

Les collectes organisées à Machecoul-St-Même en 2019 se dérouleront à : Machecoul, (EdR) Espace de Retz :

SAMEDI DE 8H À 12H, LUNDI DE 16H À 19H

2019

Fév. : Samedi 23 & Lundi 25 (EdR)

Mai : Samedi 18 & Lundi 20 (EdR)

Juil. : Samedi 20 & Lundi 22 (EdR)

Sept. : Samedi 21 & Lundi 23 (EdR)

Nov. Déc. : Samedi 30 & Lundi 02 (EdR)

Don
de sang

TOUS LES LIEUX ET DATES DE COLLECTES PRÈS DE CHEZ VOUS

<https://dondesang.efs.sante.fr>

EFS Etablissement Français du Sang
sur : Twitter - Facebook

n° vert gratuit
0 800 109 900

Clic Pass' Ages

Le CLIC PASS'Agés interviendra à compter du 01 janvier 2019 sur la nouvelle communauté de communes « Sud Retz Atlantique ».

Ce Centre Local d'Information et de Coordination est un service gratuit pour les personnes de plus de 60 ans et leur entourage.

Ce service permet de répondre à vos questions liées à votre maintien à domicile. Les questions les plus fréquentes sont : « J'ai besoin d'une aide à domicile : ai-je droit à des aides financières? » « quelles sont les aides possibles pour rester le plus longtemps possible à mon domicile ? » « quelles sont les adaptations possibles pour mon domicile ? » « comment puis-je financer une entrée en structure ? » ...

Ce service accueille également les personnes en situations de handicap (sans critère d'âge) afin de les aider à remplir le dossier de la Maison Départemental des Personnes Handicapées (MDPH).

Le CLIC est ouvert tous les jours : le lundi de 14h à 16h et du mardi au vendredi de 9h à 12h30 au 10 Bd de Gondy à Machecoul. Vous pouvez nous contacter par téléphone au 02 51 70 93 37 ou par mail : clicpass-ages@laposte.net

Sur l'année 2017, le CLIC PASS'Agés a accompagné 993 personnes réparties sur 15 communes dont 33 habitants de Paulx.

Mission Locale

La Mission Locale du Pays de Retz

Un service de proximité

Pour les jeunes habitant le Pays de Retz

UNE EQUIPE A VOTRE ECOUTE



16 / 25 ans
Tous les jeunes
ont de l'avenir !



*Un conseiller vous informe sur rdv pour échanger sur vos projets
et vous accompagner dans vos démarches.*



Siège: 4, rue Alexandre Riou 44270 MACHECOUL-SAINT-MEME
Tél: 02 40 02 38 45 - Fax: 02 40 04 06 96
mail : contact@mlpaysretz.com - Site internet : www.mlpaysretz.com



Entr'aide Avenir Pays de Retz et Logne



Entr'Aide Avenir

ENTR'AIDE AVENIR PAYS DE RETZ ET LOGNE

L'Association « Entr'Aide Avenir Pays de Retz et Logne », compte plus de 160 adhérents. Elle rencontre un franc succès et une forte affluence, lors de ces nombreuses activités. De nouveau elle vous rappelle qu'elle est prête à vous accueillir et à vous aider si vous souffrez d'isolement : surtout après la perte de votre conjoint (te) ou compagnon (compagne), puis elle ouvre plus largement son accueil à d'autres situations de solitude. Elle vous informe également, sur les possibilités de vous faire aider, pour certains travaux de la vie courante, si votre situation le nécessite, sur vos droits il est notamment possible de bénéficier de réductions d'impôts ou de percevoir un avoir fiscal selon certains critères.

« Entr'Aide Avenir Pays de Retz » est aussi le relai entre les élus et les citoyens.

L'association vous propose tout au long de l'année des moments de convivialité chaque mois un « point dimanche » avec un repas brasserie, suivi l'après midi de jeux de société. Des activités comme un cinéma, un théâtre une promenade nature, une galette des rois en février avec tombola, une journée détente le 14 juillet, une réunion d'information à thème (santé, retraite, droits...) en septembre/octobre et s'y ajoute une ou deux sorties d'une journée en car.

Venez y rencontrer d'autres personnes afin de faire connaissance et de passer d'agréables moments. N'hésiter pas à nous contacter au :

Tél : 02 40 26 02 67 ou 02 40 02 24 62 ou 02 40 78 53 89.

Convivialité

Sœur Marie Thérèse Mabilais habitant Paulx a été mutée à la communauté de St Jean de Monts pour raison de santé. Elle a été à l'initiative de la convivialité du secours catholique. Nous nous retrouvons le 1er et le 3ème vendredi de chaque mois.

Cette association s'adresse à toute personne voulant rompre la solitude.

Qu'elle en soit remerciée pour cette mise en place et les services rendus.

Remerciements également à la municipalité pour la mise à disposition de la salle.



Contact :

Jean-Paul Baril
02 40 78 53 52

Ou

Monique Ecomard
02 40 26 02 04

Quand un proche nous quitte

Tous, nous vivons ou avons vécu un jour l'épreuve de la mort d'un proche. Dans cette épreuve, les familles qui se tournent vers l'Église, attendent un accompagnement qui les aide à vivre cet au-revoir dans une certaine paix, mais aussi dans l'espérance que donne la foi en la résurrection de Jésus-Christ. Cet accompagnement fait de compassion et de foi est désormais porté par toute la communauté chrétienne.

Face au manque de prêtres, une grande part des obsèques sont « conduites » par des chrétiens, qui ont reçu mission de l'Évêque de Nantes sur proposition du curé de notre paroisse. C'est pour cela qu'ils président la célébration en tenue civile avec une croix, signe de leur mission et que, d'une position bien visible, ils conduisent la prière de l'assemblée. Ils exercent cette mission en lien étroit avec le curé, après avoir suivi une formation assez développée et sont accompagnés d'autres membres de la communauté locale qui accompagneront la famille au cimetière pour une dernière prière après la célébration ou plus tard si besoin en cas de crémation du corps. Chacun selon son rôle essaiera d'apporter le plus grand soin à l'accueil de la famille et à son accompagnement.

Il est important de se souvenir qu'avec ou sans prêtre, la prière de l'Église pour les défunts a toujours la même valeur. De plus, il est toujours possible de célébrer l'eucharistie pour le défunt lors d'une messe un dimanche suivant.

Témoignage de MICHEL :

« Autour des 8 églises de notre paroisse Sainte Croix en Retz, il y a une équipe d'accompagnement des familles en deuil. Ces équipes s'entraident pour assurer l'au-revoir du défunt dans l'église de son choix ou du choix de sa famille. Ce service n'est possible que parce que nous sommes en équipe. La famille qui vient de perdre un proche demande de l'aide et du réconfort, et dans ce service nous recevons autant que nous leur apportons. C'est un moment d'intimité où nous accueillons et découvrons les familles d'une autre manière. Il peut se faire que nous soyons exigeants au sujet des chants ou musique profane, car les funérailles chrétiennes sont des cérémonies religieuses dans un lieu consacré. Nous faisons toujours notre possible afin d'avoir un organiste pour animer la célébration, alors profitons de sa musique et de ses compétences.

Merci aux familles qui nous donnent des signes d'encouragement, nous en avons besoin. Pour ma part c'est un bonheur de pouvoir assurer cette mission depuis juin 2012 au service des familles et de la paroisse. »

MICHEL

En juin 2018, Marie-Renée Péroys a également reçu lettre de mission pour conduire les sépultures.



Appel : Quand vous entrez dans l'église de Paulx, pour les baptêmes, les communions, messes en famille, les mariages, sépultures, ou simplement pour prier ou visiter...vous appréciez de voir une église propre et accueillante.

Pour cela, la paroisse a besoin de petites mains disponibles pour balayer, épousseter, fleurir...

Si vous avez un peu de temps à donner, afin de renforcer l'équipe en place, merci de vous adresser à Elisabeth Renaud , au 06 14 99 36 13

D'avance la communauté locale vous en remercie.

Commission Aménagement Rural, Agriculture, Voirie

PROGRAMME VOIRIE 2018

Le carrefour de la Casse : 6 189.63 €
La Casse vers la sablière : 11 746.30 €
La Taillée : 6 534.85 €
La Moizandière : 7 383.10 €
La Grande Blanchetière : 6 784.77 €
La Vrignais : 3 571.11 €
Total : 42 209.76 €

Ces travaux de voirie sont financés par la Communauté de Communes.

AMENAGEMENT FONCIER



Les travaux d'aménagement foncier de la partie communale ont été réalisés en partie sur l'année 2017. Il restait le lot plantation de haie à réaliser qui a débuté en 2018. Mais ces plantations ont été arrêtées suite au mauvais temps du début d'année. A ce jour, il reste quelques linéaires de haies à planter.

Les travaux d'aménagement foncier de la partie intercommunale ont débutés fin mai 2018 par la société Sedep. Ces travaux ont commencé par l'arrachage des haies qui avaient été coupées pendant l'hiver. Ces premiers arrachages ont permis à certains agriculteurs de semer le maïs dans la foulée malgré une mauvaise météo de printemps. Puis l'entreprise Sedep a continué les travaux par le nettoyage de chemins, la réalisation de nouveaux chemins et le nettoyage de fossés.

Au mois de septembre, début de la réalisation de talus en bordure des parcelles qui serviront

à planter les haies. Ces plantations seront réalisées fin d'année 2018 et début 2019 et permettront de compenser à 95% les arrachages de haies. Puis au mois d'octobre, débuta une nouvelle campagne d'arrachage de haies avec arbres. A cette occasion, vous avez pu observer des arbres arrachés et stockés sur les parcelles. A ce jour, une grande partie de ces travaux connexes intercommunaux a été réalisée. Il reste les plantations des haies et les empièvements des chemins principalement.



DEVIATION PAULX/MACHECOUL RD 117-RD95

Après la réalisation des ponts finis en 2017, la continuité de la route de la Girairière et de la Charouillère a été réalisée. Ces travaux qui devaient durer sur une période de 9 à 12 semaines en début 2018 ont été réalisés sur 9 mois environ avec des problèmes de remblai. Le rétablissement des voies a été mis en service finalement qu'en septembre avec une fermeture des accès pendant une semaine pendant les vacances de la Toussaint pour la réalisation des joints entre les ouvrages d'art et la voirie.



TRAVAUX REALISES ET EN COURS

• Parking Proxi

Aménagement du parking par la réalisation d'un enrobé

• Accessibilité (PAVE)

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Ces travaux facilitent la mobilité ainsi que les déplacements de l'ensemble de la population y compris les personnes handicapées ou à mobilité réduite. Les travaux ont commencé par la « Grand'Rue » (trottoirs et passages piétons). L'ensemble des rues du bourg est concerné par ces aménagements.

• Route de la Limouzinère

Aménagement d'une voie douce en bordure de la route départementale. Ce secteur sera en zone 30 km/h et il y aura un aménagement de sécurité de type écluse. Démarrage des travaux fin d'année 2018.





Conseil Municipal du 12 décembre 2017

DEBAT DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES – P.A.D.D. (PROCEDURE DE REVISION DU P.O.S EN P.L.U) PRESENTE PAR MADAME CITTE CLAES :

L'Agence Citty Claes présente une synthèse du diagnostic et des enjeux du territoire. Puis sont exposées et expliquées les cartes du PADD ainsi que le texte de celui-ci. S'en suit un débat avec le Conseil Municipal afin de le finaliser. Le débat sera présenté en réunion publique le 30/01/2018 (voir page 19).

Conseil Municipal du 19 décembre 2017

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

Une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée entre la communauté de communes SUD RETZ ATLANTIQUE et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges. La CLECT s'est réunie le 20 novembre 2017 pour évaluer les corrections fiscales liées à la fusion des communautés de communes de la Loire Atlantique Méridionale et de la région de Machecoul, afin de neutraliser les effets du « débasage » de la taxe d'habitation des communes de : LA MARNE, PAULX, SAINT ETIENNE DE MER MORTE et SAINT MARS DE COUTAIS. Le conseil approuve le rapport de la CLECT qui prévoit le reversement en 2017 d'une dotation de compensation de 147 476 € à la commune de Paulx dont 53 691 € au titre du débasage.

COMPETENCE GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (REMPLACE LA DÉLIBÉRATION DU 21 NOVEMBRE 2017)

Il convient de modifier les statuts de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique pour y ajouter, à compter du 1er janvier 2018, la compétence obligatoire : «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations», dans les conditions prévues à l'article L. 211-7 du Code de l'Environnement.

Le conseil approuve :

- la prise de la compétence «Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations» dite GEMAPI par la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,
- la prise de compétence Animation et Mise en œuvre du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu par la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique,
- les statuts de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique dans leur rédaction adoptée par délibérations n°20171115_183_5.7.5. et n°20171115_184_8.8 du 15 novembre 2017.

RESTRUCTURATION COMMERCIALE DU CENTRE-BOURG : CHOIX DU PROGRAMMISTE

Les études réalisées par le CAUE (Conseil d'architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Loire-Atlantique ont montré l'intérêt pour les commerçants de la commune de Paulx de se rapprocher les uns des autres en cœur de bourg. La commune souhaite revitaliser et conforter le centre-bourg via le regroupement des commerces sur une réserve foncière communale face à la mairie. Monsieur le Maire expose les résultats de la consultation (effectuée selon la procédure des marchés à publicité adaptée) de programmistes susceptibles de mener à bien une « étude de programmation urbaine et de faisabilité opérationnelle ».

Le conseil retient l'offre du cabinet « Atelier Préau » sis à Nantes, qui sera accompagné dans ses démarches par 2 autres cabinets spécialisés : « Commerces et Marchés de France » (Vétheuil) et « MDTs » (Paris). Le montant global de l'étude s'éleverait à 24 450 € HT.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant de 24 450 € s'établit comme suit :

- Fonds européens FEADER (Leader) – 70 % : 17 115 €
- Autofinancement – 30 % : 7 335 €

La commune sollicitera donc une subvention au titre du FEADER.

Il faut compter 2.5 ans avant que le 1er magasin soit ouvert.

TRAVAUX D'EQUIPEMENT DE LA SALLE ELIE CANTIN

34

La salle Elie Cantin doit être équipée de matériel son et lumière afin de mieux répondre à sa vocation de salle socioculturelle, et de développer ensuite ses activités en faveurs des différents publics (écoles, périscolaire, associations...)

Le conseil retient l'offre de « Studio l'Arsène » sis à Bourgneuf comme suit :

- Matériel lumière, structure et rideau, réalisation réseau (son, lumière, vidéo) : 26 936 € HT
- Matériel son et vidéo : 17 694.89 € HT

Le montant total de l'opération s'élève à 44 630.89 € HT.

RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION LES P'TITS PAULX – GRAINE D'ENVIES

Le conseil décide de reconduire les conventions avec l'association Les P'tits Paulx – Graines d'envie qui doivent être renouvelées pour l'année scolaire 2017 / 2018 :

- Partenariat, gestion et financement pour l'animation des ateliers des Temps d'Activité Péri-éducatifs (TAP),
- Utilisation des locaux communaux par l'association pour l'accueil périscolaire des enfants scolarisés en classes maternelles,
- Surveillance des élèves lors de la pause méridienne

CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE LA MARNE POUR CREATION D'UN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL (R.P.I.)

La Commune de La Marne souhaite proposer une offre scolaire publique pour les enfants scolarisés en maternelle ou primaire. Après concertation avec la Commune de PAULX, une consultation des services de l'académie a eu lieu.

Considérant l'intérêt de constituer, pour la rentrée de septembre 2018, un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec la Commune de La Marne, une convention, précisant les conditions de fonctionnement et de financement, doit être, au préalable, conclue entre les communes de PAULX et LA MARNE.

Après avoir pris connaissance du projet de convention, le conseil municipal :

- décide de créer un Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.) avec la Commune de LA MARNE à compter de la rentrée de septembre 2018 ;
- désigne Mme TAUGERON Anne-Marie, en qualité de référente chargée du suivi de l'application de cette convention ;
- autorise le Maire à signer la convention correspondante pour une durée de 2 ans

VIDEOSURVEILLANCE COMPLEXE SPORTIF

Suite à plusieurs effractions du complexe sportif, il convient de protéger les locaux par un système de vidéosurveillance.

Le conseil retient l'entreprise TLB (Télésécurité Loire Bretagne sise à Arradon) qui propose une solution avec 3 caméras pour un montant de 3 296.61 € HT et demande une option pour une quatrième caméra.

INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE PUBLIC

Conformément à la législation en vigueur, il est décidé d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50% par an à Monsieur Franck LAFARGUE (11 voix pour et 2 voix contre).

RECONDUCTION D'UN QUART DES CREDITS D'INVESTISSEMENT SUR 2018

Le conseil municipal peut, en application du Code Général des Collectivités Territoriales – article L 1612-1 engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le conseil municipal, décide :

- l'ouverture des crédits suivants sur 2018 qui seront inscrits au budget principal 2018 de la Commune lors de son adoption :

| chapitre comptable | crédits ouverts au budget 2017 | crédits ouverts au bp 2018 |
|------------------------------------|--------------------------------|--|
| 20 - immobilisations incorporelles | 5 000 € | maximum : 1 250 € proposé : 1 250 € |
| 21 - immobilisations corporelles | 66 000 € | maximum : 16 500 € proposé : 16 500 € |
| 23 - immobilisations en cours | 2 310 314 € | Maximum : 577 578.50 € proposé : 577 578.50 € |

- l'ouverture des crédits suivants sur 2018 qui seront inscrits au budget d'assainissement 2018 de la Commune lors de son adoption :

| chapitre comptable | crédits ouverts Crédits ouverts au BP 2017 | crédits ouverts au BP 2018 |
|-------------------------------|--|--|
| 23 - immobilisations en cours | 120 000 € | Maximum : 30 000 € proposé : 30 000 € |

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE

CREDITS A OUVRIR

| Chapitre | Article | Nature | Montant |
|----------|---------|---------------------------------------|------------|
| 012 | 6455 | COTISATIONS POUR ASSUR. CAPITAL-DECES | 2 500,00 € |
| 012 | 6454 | COTISATION AUX ASSEDIC | 300,00 € |
| 012 | 64131 | REMUNERATIONS | 5 000,00 € |
| | | Total : | 7 800,00 € |

CREDITS A REDUIRE

| Chapitre | Article | Nature | Montant |
|----------|---------|---------------------|-------------|
| 011 | 6188 | AUTRES FRAIS DIVERS | -7 800,00 € |
| | | Total : | -7 800,00 € |

Conseil Municipal du 6 février 2018

Le conseil autorise l'inscription d'un sujet supplémentaire à l'ordre du jour : maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes suivant PAVE

DEMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de démission de M. Nicolas CHEVALLIER mettant fin à ses fonctions de conseiller municipal et souhaite la bienvenue à M. Nicolas DEGRELLE qui prend la relève.

AVENANT N°3 AU CONTRAT D'AFFERMAGE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES (SAUR)

Par un contrat visé en préfecture de Loire-Atlantique le 21 décembre 2011 et modifié par deux avenants, la collectivité a confié à la SAUR l'exploitation par affermage de son service d'assainissement collectif.

La commune de Paulx est située sur le périmètre du Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique - atlantique'eau, secteur du Pays de Retz dont les dates des relevés des compteurs ainsi que les modalités de facturation sont modifiées depuis le 1er janvier 2017 :

- les relevés annuels des compteurs d'eau potable sont effectués entre le 15 octobre et le 15 décembre,
- la facture du 1er semestre comportera l'abonnement de ladite période et le solde de la consommation constatée lors du relevé annuel (consommation réelle déduction faite de l'acompte facturé en juillet), cette facture est émise entre le 15 décembre et le 31 décembre,
- la facture du 2e semestre comporte l'abonnement de ladite période et un acompte sur consommation, cette facture est émise entre le 15 et le 30 juin.

La redevance d'assainissement étant facturée suivant la même périodicité que celle de l'eau potable, des modifications concernant la facturation de la redevance d'assainissement doivent être apportées au présent contrat d'assainissement collectif de même que les modalités de reversement à la collectivité des sommes encaissées pour son compte.

En particulier, il est facturé :

Entre le 15 et le 30 juin : l'abonnement du 2e semestre de l'année N, ainsi qu'un acompte sur la consommation de l'année N calculé sur la base de 50% des consommations de l'année précédente,

Entre le 15 et le 31 décembre : l'abonnement du premier semestre de l'année N+1, ainsi que la consommation de l'année N, déduction faite de l'acompte facturé en juin précédent.

Le conseil municipal autorise la passation d'un avenant n°3.

TRAVAUX SALLE POLYVALENTE - SUBVENTIONS

La commune de Paulx gère une salle polyvalente datant de 1982 qui sert à la cantine scolaire, aux associations dont le club des aînés palucéens et les particuliers. Or la commune ne dispose pas d'autre salle pour ces activités.

Compte tenu de l'état général des locaux, il convient d'en assurer la rénovation. Les travaux porteront sur la réparation de la charpente avec l'aide d'un bureau d'étude structure, la réalisation de faux plafonds contribuant à l'isolation et à la réduction des volumes à chauffer, le remplacement des appareils d'éclairage, le réaménagement du local plonge, le remplacement des portes coupe-feu, la pose de nouvelles menuiseries extérieures afin de réduire les pertes thermiques.

Le montant estimatif global des travaux s'élève à 109 697,77 € HT (dont 10 000 € d'imprévus).

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- DETR – Etat (35%) : 38 394.22 €
- Autofinancement et DSIL pour solde : 71 303.55 €
- Total : 109 697.77 € HT

La commune sollicitera l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018 prévue dans le cadre de la rénovation des bâtiments publics et le cas échéant une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le financement pourrait être complété par un dispositif de Contrat d'Économie d'Énergie (CEE) en liaison avec le PETR du Pays de Retz

SUBVENTION A L'ASSOCIATION GRAINE D'ENVIES (EX P'TITS PAULX)

Une convention d'objectifs et de moyens lie la commune de Paulx à l'association Les P'tits Paulx désormais dénommée Graine d'Envies. Pour mémoire, cette convention a pour objet de définir les obligations respectives de la commune de Paulx et de l'association.

Pour l'association :

- Organiser l'accueil des enfants dans le cadre du temps périscolaire, de l'accueil de loisirs pendant les vacances scolaires et le mercredi.
- Organiser les activités dans le cadre des Temps d'Accueil Péri éducatifs pour les enfants scolarisés en classes élémentaires de l'École des Prés Verts, suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée scolaire 2014-2015.
- Organiser des activités et projets à destination des familles.

Pour la commune de Paulx :

- Mettre à disposition de l'association Les P'tits Paulx des locaux communaux afin qu'elle puisse y organiser ses activités,
- Soutenir financièrement les activités mises en place.

Les besoins financiers de l'association sont tels qu'il est proposé de renouveler la subvention de 50 000 € accordée en 2017. Le conseil municipal fixe donc le montant de la subvention 2018 à 50 000 € qui pourra être versée dès que possible à l'association Graine d'Envies pour répondre à ses besoins de trésorerie.

Pour information la semaine de 4 jours est validée par l'Etat

ADHESION AU SERVICE COMMUN ADS (AUTORISATION DES SOLS) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique propose d'apporter une assistance aux communes de son territoire compétentes en matière d'urbanisme, en mettant en place un service ADS mutualisé. Ce nouveau service sera chargé de la procédure d'instruction des autorisations et des actes, à partir du dépôt de la demande auprès de la commune jusqu'à la notification par le maire de sa décision et d'une assistance technique nécessaire dans le cadre de recours gracieux. Le service ADS de la Communauté de Communes consultera également l'ensemble des services nécessaires à l'instruction.

L'adhésion de la commune à ce service ADS ne modifie en rien les compétences du Maire en matière d'urbanisme, notamment en ce qui concerne la réception des demandes des pétitionnaires et la délivrance des actes qui restent de son seul ressort. Ainsi, les actes et décisions instruits par le service ADS demeurent délivrés par le Maire au nom de la commune.

Une convention doit être signée entre chaque Commune adhérente et la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique. Elle précise le champ d'application, les modalités de mise à disposition, les missions respectives de la commune et du service communautaire ADS, les modalités d'organisation matérielle, les responsabilités et les modalités dans le cas de contentieux et/ou de recours.

Le conseil municipal décide d'adhérer à ce service commun mutualisé et approuve le projet de convention.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES (SPANC – SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF)

La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique avait approuvé la reprise de la gestion du SPANC en régie afin d'anticiper la fin de la délégation de service public au 31 décembre 2017,

La compétence SPANC est inscrite au titre du bloc de « compétences supplémentaires » car l'ex CCRM (Communauté de Communes de la Région de Machedoul) disposait de la compétence SPANC contrairement à l'ex CCLAM (Communauté de Communes Loire-Atlantique méridionale).

Ainsi à ce jour, la compétence communautaire SPANC ne s'exerce que pour 6 communes.

Afin d'harmoniser cette compétence sur l'ensemble du territoire, il convient de transférer la compétence SPANC exercée par les communes de Touvois, Corcoué sur logne et Legé au profit de la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

Ce transfert s'insérerait toujours au titre des compétences supplémentaires afin de ne pas emporter le transfert de la compétence assainissement collectif + gestion des eaux pluviales urbaines qui, par ailleurs, devra obligatoirement être communautaire au plus tard le 1^{er} janvier 2020.



Le conseil municipal approuve le transfert de la compétence gestion du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) comprenant le contrôle de conception-réalisation sur les ouvrages neufs ou réhabilités, le contrôle diagnostique des ouvrages existants en cas de vente, le contrôle périodique de bon fonctionnement et comprenant aussi le pilotage des opérations de réhabilitation (accompagnement administratif et centralisation des demandes de subvention faites par les usagers auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne).

AMENAGEMENT FONCIER, AGRICOLE ET FORESTIER DE PAULX : AVENANT A LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX CONNEXES ETABLIE ENTRE LA COMMUNE DE PAULX ET LE DEPARTEMENT

Vu la convention du 17 mars 2016 passée entre la commune de Paulx et le Département de Loire-Atlantique, établissant les modalités de réalisation et de gestion des travaux connexes de l'aménagement foncier de Paulx, Considérant la réception de 90% des travaux en décembre 2017 et la nécessité d'effectuer des travaux de confortement des plantations réalisées, sur une période de trois ans,

Il est décidé de porter à trois le nombre de versements de la participation financière du Département ainsi qu'il suit :

- 50 % du montant maximum à la signature des deux parties de la convention (versement effectué en avril 2016) ;
- 40 % du montant de la dépense réalisée (plafonné à 98 818 € HT), à l'achèvement de 90 % des travaux, déduction faite du premier versement, et sur présentation et validation du Département d'un état récapitulatif des dépenses ;
- 10 % du montant de la dépense réalisée (plafonné à 98 818 € HT), à l'achèvement total des travaux c'est-à-dire après la période de confortement des plantations, déduction faite des premier et second versements, et sur présentation et validation du Département d'un état récapitulatif des dépenses.

Le conseil municipal approuve la passation d'un avenant à la convention avec le Département.

MODIFICATION DE POSTE D'UN AGENT

Un adjoint administratif territorial principal de 2^e classe travaille sur la base de 32/35^e hebdomadaires et effectue désormais des heures complémentaires de manière régulière. La charge de travail et le volume horaire constatés justifient la transformation de ce poste en un poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps complet (35 heures par semaine).

Le conseil municipal décide de transformer ce poste en un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe à temps complet.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR MISE AUX NORMES SUIVANT DIAGNOSTIC PAVE

(plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics)

Afin de réaliser les travaux nécessaires pour la mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics, le conseil décide de recourir à un cabinet de maîtrise d'œuvre. La SAS de géomètres, CDC Conseils, sise à Machecoul-Saint-Même, propose des prestations d'un montant de 7 015 € HT pour les missions suivantes :

- Projet (PRO)
- Dossier de consultation des entreprises (DCE)
- Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT)
- Direction de l'exécution des contrats de travaux (DET)
- Assistance aux opérations de réception (AOR)

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Désignation de conseillers pour un groupe de travail sur le commerce au sein de la communauté de communes SRA : Christian Gauthier et Bernard Peroys

Conseil Municipal
du 13 mars 2018

RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES POUR LES TRAVAUX CONNEXES DE L'AMENAGEMENT FONCIER PAULX / MACHECOUL

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de la consultation des entreprises, effectuée selon la procédure des marchés à publicité adaptée, afin de réaliser les travaux connexes à l'aménagement foncier intercommunal de Paulx et Machecoul. Il est précisé que cette consultation a été publiée le 18 janvier 2018 sur Ouest France (Vendée et Loire-Atlantique), ainsi que sur marchesonline.com.

L'analyse des offres a été réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre SODEREF.

Le conseil municipal décide de retenir les offres suivantes :

- Lot 1 : terrassements, voirie et assainissement – SEDEP (85190 Aizenay) pour 648 070.50 € HT
 - Lot 2 : travaux de plantation – SNC NAUDET & CIE REBOISEMENT (21290 Leuglay) pour 240 007.36 € HT
L'option 3 du lot 2 « confortement pendant la seconde et la troisième année de plantation » est comprise dans le prix.
 - Lot 3 : travaux environnementaux – DERVENN TRAVAUX & AMENAGEMENTS (35830 Betton) pour 49 811.45 € HT
- Le montant total des travaux s'élève à 937 889.31 € HT

PRESENTATION DES TRAVAUX RUE DE LA LIMOUZINIERE

Il convient d'améliorer la sécurité des personnes tant à l'entrée du bourg qu'à l'intérieur de l'agglomération. La commune souhaite en effet réduire la vitesse des véhicules entrant dans le bourg notamment rue de la Limouzinière et mettre en sécurité les piétons empruntant cette artère. Le carrefour entre les RD13 et RD263 fera l'objet d'un aménagement.

Il est procédé à la présentation du projet élaboré par le cabinet CDC conseils, sis à Machecoul-Saint-Même, pour un montant prévisionnel de travaux de 79 710 € HT.

Il convient de profiter du chantier pour modifier le réseau d'éclairage public et effacer les réseaux de télécommunication. Le SYDELA pourrait se charger de la réalisation des réseaux moyennant une participation financière de la commune d'un montant de 45 513.51 € TTC, étant entendu que ces derniers travaux doivent faire l'objet d'un chiffrage plus précis. Le conseil autorise par conséquent le lancement d'une consultation des entreprises pour les travaux de voirie et demande que le SYDELA précise le montant des frais relatifs aux réseaux.

DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) : COMPLEMENT AU PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LA SALLE POLYVALENTE

Pour mémoire la commune de Paulx gère une salle polyvalente datant de 1982 qui sert à la cantine scolaire, aux associations et aux particuliers.

Compte tenu de l'état général des locaux, il convient d'en assurer la rénovation (voir conseil municipal du 06/02/18).

Le règlement de la DSIL étant désormais publié, le plan de financement prévisionnel est actualisé comme suit :

| | |
|------------------------------|-------------------|
| • DETR – Etat (35%) | : 38 394.22 € |
| • DSIL – Etat (35%) | : 38 394.22 € |
| • Autofinancement pour solde | : 32 909.33 € |
| • Total | : 109 697.77 € HT |

La commune sollicitera l'attribution d'une aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local 2018.

Le financement pourrait être complété par un dispositif de Contrat d'Economie d'Énergie (CEE) en liaison avec le PETR du Pays de Retz.

RECONDUCTION DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU DEPARTEMENT (STATION D'EPURATION)

La commune renouvelle pour 2 ans la convention d'assistance technique qui lie le Conseil départemental de Loire-Atlantique à la commune de Paulx dans le domaine de l'assainissement collectif.

La mission assurée par le Département est la suivante :

- assistance pour la mise en œuvre du diagnostic et du suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, de dépollution des eaux usées et de traitement des boues,
- validation et exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages
- assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto surveillance des installations,
- assistance pour la programmation de travaux,
- assistance pour l'élaboration de programmes de formation des personnels.

Le montant annuel de la rémunération est de 0.01 € par habitant.

ACQUISITIONS DE TERRAINS :

- acquisition de terrain enclavé rue de la Grassinière – MEDDAHI Myriam

Mme MEDDAHI Myriam propose de vendre à la commune de Paulx un terrain enclavé rue de la Grassinière dont elle est propriétaire indivis. Cette parcelle, d'une surface de 214 m², est cadastrée section AB 149. Le prix de vente proposé s'élève à 35 € du m² soit 7 490 €.

Les frais de notaire sont à la charge de la commune en qualité d'acquéreur.

Il est précisé que la commune est déjà propriétaire des terrains autour de cette parcelle et qu'il s'agit là d'une opportunité de constituer une réserve foncière.

Le conseil municipal mandate Maître MARCHAND, notaire à Machecoul-Saint-Même, afin de rédiger les actes de vente.

- acquisition de terrain chemin des Prés Verts – Mme BESSONNET Edmée

Mme BESSONNET Edmée, née BRIAND, propose de vendre à la commune de Paulx une partie d'un terrain dont elle est propriétaire chemin des Prés verts. Cette parcelle, d'une surface totale de 818 m², est cadastrée section AB 10. Cependant la propriétaire ne souhaite se dessaisir que d'une surface de 450 m² environ seulement faisant face au chemin des Prés Verts. Le prix de vente proposé s'élève à 35 € du m² soit 15 750 € environ. Il conviendrait alors de faire réaliser un bornage par un géomètre.

Les frais de notaire et de bornage seraient à la charge de la commune. La propriétaire souhaite également qu'une nouvelle clôture soit implantée en limite de propriété.

La commune souhaite constituer des réserves foncières à proximité du pôle scolaire et cette proposition est une opportunité.

Le conseil municipal, décide d'acquérir auprès de Mme BESSONNET 450 m² environ à prendre sur ladite parcelle au prix de 35 € du m². Il autorise par conséquent et en accord avec l'actuelle propriétaire le recours à un géomètre afin d'effectuer toutes les démarches préalables à la vente.

- acte de régularisation de cession d'un terrain communal à M. BONIN Michel – rue de la Grassinière

Monsieur le Maire expose au conseil qu'un terrain communal cadastré AB 231 d'une surface de 13 m² sert de terrain d'assiette à un garage appartenant à M. BONIN Michel sans qu'il y ait eu jusqu'alors matérialisation de l'accord de transfert foncier.



Aussi convient-il de régulariser le transfert de propriété foncière en rétrocédant ledit terrain à M. BONIN Michel au prix de 35 € du m² (soit 455 € au total). Les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.
Le conseil municipal mandate en accord avec l'acquéreur, Maître BERTIN notaire à Machecoul-Saint-Même, afin de rédiger les actes de vente.

DESIGNATION DE REPRESENTANTS A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE (CCSRA)

En application des dispositions du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, il avait été créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique (FPU) et les communes membres une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT). L'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, en détermine la composition à la majorité des 2/3.

Le conseil municipal de Paulx doit élire 2 représentants à la CLECT de la CCSRA.

Ainsi après votes, sont respectivement déclarés élus :

- M. CHARRIAU Jean-Paul (13 voix)
- M. GAUTHIER Christian (13 voix)

MISE EN PLACE DE CAMERAS ET ALARME SALLE ELIE CANTIN

Monsieur le Maire indique qu'il convient de protéger la salle socioculturelle Elie Cantin et ses environs par un système de vidéosurveillance et d'alarme.

Le conseil municipal retient les propositions de l'entreprise TLB (Télésécurité Loire Bretagne sise à Arradon) comme suit :

- Vidéosurveillance filaire à l'école publique avec 3 caméras : 2 569.81 € HT
- Raccordement du stockeur : 80 € HT
- Système d'alarme à la salle Elie Cantin : 1 107.06 € HT
- Abonnement de télésurveillance alarme : 26.90 € HT / mois

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le conseil intègre M. Nicolas DEGRELLE, nouveau conseiller municipal dans les commissions :

- « Ecole, jeunesse, petite enfance » ;
- « Culture, tourisme, maisons fleuries, bulletin, communication, site internet »
- « Urbanisme, sports, bâtiments, locatifs, cadre de vie »

Conseil Municipal du 12 avril 2018

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2018 (BUDGETS ANNEXES)

Les budgets primitifs 2018 sont adoptés comme suit :

- LOCATIFS : 77 522.90 € en fonctionnement et 43 217.78 € en investissement
- COMMERCE DE PROXIMITE : 26 268.89 € en fonctionnement et 5 436.17 € en investissement
- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : 87 551.82 € en fonctionnement et 9 158.50 € en investissement
- LOTISSEMENT : 153 322.16 € en fonctionnement et 43 391.50 € en investissement
- ASSAINISSEMENT : 175 266.15 € en fonctionnement et 194 088.57 € en investissement

VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2018

Le budget primitif 2018 est adopté comme suit :

2 132 496.70 € en fonctionnement et 2 831 479.86 € en investissement (deux abstentions)

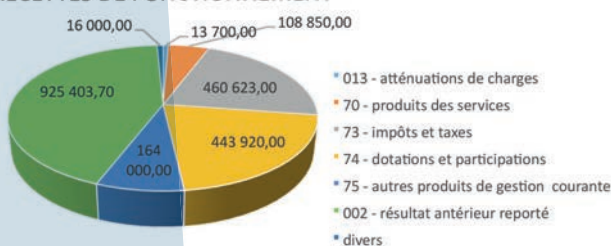
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| | |
|--|-----------------------|
| 013 - atténuations de charges | 13 700,00 € |
| 70 - produits des services | 108 850,00 € |
| 73 - impôts et taxes | 460 623,00 € |
| 74 - dotations et participations | 443 920,00 € |
| 75 - autres produits de gestion courante | 164 000,00 € |
| 002 - résultat antérieur reporté | 925 403,70 € |
| divers | 16 000,00 € |
| TOTAL | 2 132 496,70 € |

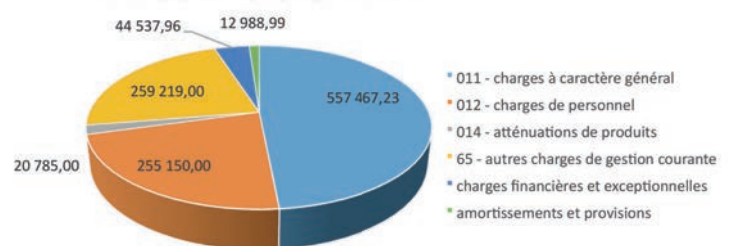
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| | |
|---|-----------------------|
| 011 - charges à caractère général | 557 467,23 € |
| 012 - charges de personnel | 255 150,00 € |
| 014 - atténuations de produits | 20 785,00 € |
| 65 - autres charges de gestion courante | 259 219,00 € |
| charges financières et exceptionnelles | 44 537,96 € |
| amortissements et provisions | 12 988,99 € |
| financement de l'investissement | 982 348,52 € |
| TOTAL | 2 132 496,70 € |

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT





Le conseil décide, pour équilibrer comptablement le budget annexe lotissement 2018, de prévoir une avance remboursable de 24 198.25 € au compte 168741 à prélever sur le budget principal de la commune.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2018

Monsieur le Maire donne lecture des données contenues dans l'état de notification des taux d'imposition de 2018.

Il est proposé de procéder à un vote à bulletin secret.

Le conseil municipal, par 9 voix pour une hausse du taux de la seule Taxe Foncière (Bâti) de 2.5% et 5 voix pour une hausse de ce taux de 5% (1 bulletin blanc), décide de fixer les taux d'imposition des 3 taxes « ménages » pour 2018 comme suit :

| | |
|--------------------------|---------------------------|
| Taxe d'Habitation | : 10.13 % (maintien) |
| Taxe Foncière (Bâti) | : 5.19 % (5.06 % en 2017) |
| Taxe Foncière (Non Bâti) | : 16.62 % (maintien) |

DESIGNATION D'UN DELEGUE POUR LE PLAN LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

La Communauté de communes Sud Retz Atlantique élabore un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). D'une durée de six ans, ce plan s'inscrit, en amont, dans une complémentarité de la compétence déjà existante, la gestion et traitement des déchets de la collectivité.

Le PLPDMA s'appuiera sur le diagnostic de territoire et les différents plans territoriaux, régionaux et nationaux. Une fois défini, il permettra de planifier des actions concrètes fixant des objectifs chiffrés de réduction des déchets pour la collectivité.

La communauté de communes souhaite valoriser les actions existantes, encourager et articuler les initiatives et faire émerger des interactions entre les acteurs qu'ils soient habitants, structures associatives, entreprises et collectivités.

Dans le cadre de ce Plan local, la collectivité doit constituer une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) composée de membres représentatifs du territoire.

Le Conseil Municipal, désigne en son sein M. Nicolas DEGRELLE en qualité de délégué titulaire et Mme Catherine SEJOURNE en qualité de suppléante afin de représenter la commune de Paulx dans la CCES.

Conseil Municipal
du 29 mai 2018

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES POUR 2019

Il convient de procéder publiquement à un tirage au sort, tirage qui porte sur la liste générale des électeurs de la commune.

- Mme BORDRON Marie, Renée née JULIEN
- Mme GARRIOU Jeanne née FOURNIER
- M. COUSIN Michel, Henri
- M. GONCALVES Emmanuel
- Mme NAESSENS Caroline, Simone, Louise
- M. MOINARD Sébastien, Michel, Jacky, Jean

TARIFS 2018 / 2019 DE LA CANTINE SCOLAIRE POUR LES FAMILLES (MAINTIEN)

Le prix du repas pour la rentrée scolaire 2017/2018 est fixé comme suit :

- 3.90 euros – tarif « régulier »
- 4.15 euros – tarif « occasionnel »

INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS « ORANGE »

La société CIRCET Région Ouest a déposé un dossier d'information en mairie dans le cadre d'un projet d'implantation d'une antenne relais ORANGE. Il s'agit d'améliorer le réseau de téléphonie mobile sur le secteur de Paulx. Une implantation est en effet envisagée dans le périmètre de la station d'épuration (une première proposition se situait au niveau du complexe sportif).

Le conseil souhaite faire étudier les possibilités d'implantation dans une autre zone plus éloignée des habitations.

Il souhaite également avoir plus d'informations sur les risques de cet équipement notamment pour la santé de la population.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Restaurant des 5 routes : possibilité d'animation pour la fête de la musique
- Réparations aire de jeux suite à dégradations
- Restructuration commerciale du centre-bourg : réunion de restitution le 5 juin en commission urbanisme

Conseil Municipal
du 26 juin 2018

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SRA

Le projet culturel de territoire (PCT) de la communauté de communes Sud Retz Atlantique est présenté par Madame GRIAS et M. GRASSINEAU. Il est l'émanation du territoire avec potentiellement 83 acteurs culturels. Ce PCT est élaboré en partenariat avec le Conseil départemental et l'Etat (DRAC).

« 5 axes d'interventions pour un développement culturel équilibré en Sud Retz Atlantique :

Axe 1 : Prendre appui et accompagner les équipements et porteurs de projets structurants pour mener des actions d'intérêt communautaire comme les écoles de musique et les bibliothèques

Axe 2 : S'engager vers une diversité de publics = Education artistique et culturelle

Axe 3 : Accompagner et soutenir les associations culturelles dans leurs actions d'intérêt communautaire

Axe 4 : Expérimenter la transversalité entre la culture et l'économie-le tourisme, le social, l'environnement ...

Axe 5 : Maintenir une gouvernance et développer des moyens humains, financiers / des méthodes »



La communauté de communes proposera prochainement une modification de ses statuts.

REVISION DU LOYER DU COMMERCE DE PROXIMITE (PROXI)

Une convention lie la commune aux époux Piraud Jean qui exploitent le bâtiment commercial sis 1 Place de l'Ebergement à Paulx. Le loyer mensuel avait été fixé à 750 euros HT jusqu'au 31 juillet 2018.

La convention prévoyait que ce loyer serait revu à l'échéance en tenant compte des résultats du commerce de M. et Mme Piraud. Par ailleurs, le montant du loyer avait été relevé de manière progressive afin de prendre en compte le nécessaire équilibre du budget annexe.

Par conséquent, le conseil décide de maintenir les loyers au niveau actuel pour les 3 prochaines années en les fixant comme suit :

- 750 € HT / mois du 1er août 2018 jusqu'au 31 juillet 2021

TARIFS SALLE ELIE CANTIN POUR ACTIVITES CULTURELLES

La commune de Paulx vient d'équiper la salle Elie Cantin de nouveaux matériels visant à développer les activités culturelles. Il expose ensuite la demande émanant de l'association « Pour tout l'art du monde » de Bourgneuf en Retz. Celle-ci souhaite faire 2 répétitions et donner une représentation théâtrale.

Il est décidé par conséquent de fixer des tarifs de location de la salle Elie Cantin pour les activités culturelles théâtrales comme suit :

- Location de la salle : 250 €
- Caution : 1 000 €

Un forfait chauffage de 40 € qui existe déjà s'appliquera en sus.

CONVENTIONS LOCAUX SCOLAIRES

Il est décidé de reconduire les conventions à renouveler avec l'association Graine d'Envies (ex Les P'tits Paulx) pour occupation des locaux scolaires :

- Utilisation des locaux communaux par l'association durant l'été 2018 pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH),
- Utilisation des locaux communaux par l'association durant l'année scolaire 2018 / 2019 pour l'accueil périscolaire des enfants scolarisés en classes maternelles.

EXPERIMENTATION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

L'article 5, IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle prévoit que, à titre expérimental, pour une durée de 4 ans maximum, à compter de la promulgation de la loi, les recours contentieux formés par les agents publics relevant de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire (MPO).

Les procédures amiables sont, en effet, un moyen de prévenir et de résoudre plus efficacement certains différends, au bénéfice :

- des employeurs territoriaux, qui peuvent souhaiter régler le plus en amont possible et à moindre coût certains litiges avec leurs agents, dans le respect des principes de légalité et de bonne administration, ainsi que des règles d'ordre public ;
- des agents publics, qui peuvent ainsi régler, dans l'échange, leurs différends avec leurs employeurs de manière plus souple, plus rapide, et moins onéreuse ;
- des juridictions administratives, les procédures amiables permettant, lorsqu'elles aboutissent, de réduire le volume des saisines, et lorsqu'elles échouent, l'instruction par le juge des affaires en est facilitée, l'objet des litiges étant clarifié en amont.

Les collectivités intéressées doivent conclure avant le 1er septembre 2018 avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale la convention lui confiant la mission de médiation préalable obligatoire.

Le conseil décide d'adhérer à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire et de confier cette mission au centre de gestion de Loire-Atlantique.

ACQUISITION DE TERRAINS CHEMIN DES PRES VERTS – MME ORDRONNEAU RENÉE

La commune à l'opportunité de constituer des réserves foncières à proximité du pôle scolaire.

Mme ORDRONNEAU Renée, propose de vendre à la commune de Paulx une partie des terrains dont elle est propriétaire chemin des Prés verts :

- n° C 565 (618 m2)
- n° C 566 (737 m2)

Cependant la propriétaire ne se dessaisirait que d'une surface de 650 m2 environ faisant face au chemin des Prés Verts. Le prix de vente proposé s'élève à 35 € du m2 soit 22 750 € environ. Il conviendrait alors de faire réaliser un bornage par un géomètre.

Les frais de notaire et de bornage seraient à la charge de la commune.

Le conseil décide d'acquiescer auprès de Mme ORDRONNEAU Renée (et les propriétaires indivis concernés) 650 m2 environ à prendre sur lesdites parcelles au prix de 35 € du m2 et autorise le bornage préalable.

RAPPORT DU DELEGATAIRE (SAUR) SUR LE SERVICE D'ASSAINISSEMENT – ANNEE 2017

Conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du CGCT, la SAUR, délégataire du service d'assainissement de la commune remet un rapport comportant notamment, les comptes retraçant la totalité des opérations afférents à l'exécution de la délégation de service public durant l'exercice 2017 ainsi qu'une analyse portant sur la qualité du service. Ce rapport permet d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Monsieur le Maire en fait la présentation. Ce document est consultable en Mairie.

On peut souligner une diminution des eaux parasites suite aux interventions sur le réseau. Il reste cependant un certain nombre de particuliers dont les branchements sont non conformes.

INSTALLATION D'UNE ANTENNE RELAIS ORANGE PRES DE LA STATION D'EPURATION

La société CIRCET de Nantes a pris contact avec la commune afin d'installer une antenne relais de téléphonie mobile pour le compte de la société ORANGE.

La réception sur Paulx est insuffisante. Afin de répondre aux besoins de couverture, Orange souhaite monter une antenne sur la parcelle section AB 219 (anciennement cadastrée section C 1191) près des lagunes de la station d'épuration. En s'éloignant trop, toute la population ne sera pas couverte. C'est pourquoi d'autres emplacements n'ont pas été validés par Orange. Les pylônes sont évolutifs et peuvent accueillir d'autres opérateurs. Selon CIRCET, il n'y a pas de réglementation concernant les habitations et des études ont été faites sur la santé. Cependant le retrait des équipements sur le site de la station permettra d'éloigner suffisamment l'antenne des habitations.

Un dossier d'information a été déposé en Mairie et des réponses complémentaires ont été fournies suites aux questions posées par la commune (santé et sites d'implantations). Une convention d'une durée de 12 ans (renouvelable par périodes de 6 ans) devra formaliser l'utilisation du terrain moyennant un loyer annuel de 2 200 €.

Le conseil décide de passer convention avec la société ORANGE en vue de l'implantation d'une antenne relais à la station d'épuration.

(9 voix pour, 2 contre et 2 abstentions)

TRAVAUX RUE DE LA LIMOUZINIÈRE :

- choix de l'entreprise pour l'aménagement d'une continuité piétonne Rue de La Limouzinière (RD263) et mise aux normes suivant le PAVE

Monsieur le Maire donne lecture des résultats de la consultation des entreprises, effectuée selon la procédure des marchés à publicité adaptée, afin de réaliser l'aménagement d'une continuité piétonne Rue de La Limouzinière (RD263) et la mise aux normes suivant le PAVE. Il est précisé que cette consultation a été publiée le 18 mai 2018 sur Ouest France (Loire-Atlantique), ainsi que sur marchesonline.com.

Après négociation et analyse des offres réalisée par le cabinet de maîtrise d'œuvre CDC Conseils, il est proposé de retenir les propositions suivantes de l'entreprise CROCHET TP sise à La Garnache :

- Tranche ferme 1 – voie piétonne rue de La Limouzinière : 72 685,50 € HT
- Tranche ferme 2 – mise aux normes suivant PAVE : 138 284,50 € HT

Le total toutes tranches s'élève à 210 970 € HT

En outre la consultation prévoyant des éléments supplémentaires, l'entreprise CROCHET TP propose les prix qui suivent :

- Prestation supplémentaire 1 – mise en sécurité de la RD 263 : 4 492,50 € HT
- Prestation supplémentaire 2 – remplacement du busage existant rue de la Limouzinière : 9 425 € HT
- Prestation supplémentaire 3 – travaux de reprise des enrobés sur la RD263 : 12 750 € HT
- Prestation supplémentaire 4 – travaux de reprise du parvis de l'église en enrobé noir : prestation laissée sans suite par la commune
- Prestation supplémentaire 5 – travaux de reprise du parvis de l'église en enrobé beige : 23 690 € HT
- Prestation alternative 1 – remplacement de la voie piétonne en stabex par de l'enrobé beige : 15 520 € HT

Le montant global des travaux s'élève à 276 847,50 € HT

Le conseil retient les propositions de la société CROCHET TP.

- création d'une piste cyclable en entrée d'agglomération – rue de la Limouzinière

La commune souhaite créer une piste cyclable rue de la Limouzinière à double sens servant de liaison interquartiers. Ce tronçon serait ensuite relié à un futur circuit dédié à la pratique du vélo hors agglomération.

Le cabinet CDC conseils, sis à Machecoul-Saint-Même, estime le montant prévisionnel des travaux de la piste cyclable à 119 655 € HT.

La commune sollicitera une subvention complémentaire de 40 % (47 862 €) auprès du Conseil départemental de Loire-Atlantique pour financer la partie création d'une piste cyclable.

(La piste cyclable ne constitue pas un surcoût puisqu'elle fait déjà partie intégrante des travaux de la rue de la Limouzinière et du PAVE, dossier par ailleurs financé par de la DETR, les amendes de police et la réserve parlementaire).

- aménagement de la rue de la Limouzinière – travaux d'effacement des réseaux aériens et modification de l'éclairage public par le SYDELA

Il convient de profiter du chantier d'aménagement de la rue de la Limouzinière pour modifier le réseau d'éclairage public et effacer les réseaux de télécommunication. Le SYDELA pourrait se charger de la réalisation des réseaux moyennant une participation financière de la commune d'un montant de 50 000 € HT maximum, étant entendu que ces travaux doivent faire l'objet d'un chiffrage plus précis.

Afin de ne pas retarder le chantier, le conseil donne un accord de principe pour que la commune participe financièrement aux travaux pilotés par le SYDELA et ce dans le cadre d'une enveloppe de 50 000 € HT au plus.

RENOVATION SALLE POLYVALENTE ET CANTINE (OUVERTURES EXTÉRIEURES ET ISOLATION PHONIQUE)

Cette question est ajournée dans l'attente de devis comparables. Il convient de ne pas retarder la réalisation du self et du préau. Se pose également le problème des pannes de la charpente (solidité, normes...)

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION POUR LA FOURRIÈRE ANIMALE

Pour mémoire selon l'article L.211-24 du code rural, chaque commune doit disposer :

- Soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation,
- Soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune avec l'accord de cette dernière.



Madame BOUTET Annick dispose d'une fourrière animale dûment agréée, sise Les Grands Marais à Saint Cyr en Retz sur la commune de Villeneuve en Retz.

Dans le cadre des prescriptions des articles L.211-11 et L.211-24 à L.211-26 du code rural, la convention passée avec cet établissement a pour objet de permettre à la commune de Paulx de pouvoir placer les chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur son territoire, à la fourrière du prestataire.

Le conseil décide du renouvellement de la convention pour une nouvelle période de 3 ans moyennant une participation annuelle de 0.58 euros par habitant.

CREATION D'ITINERAIRES EQUESTRES, PEDESTRES ET VTT

L'association « La Vendée historique à Cheval » (La Roche Sur Yon) propose de créer des itinéraires équestres, pédestres et VTT sur le thème des « Guerres de Vendée ». Elle sollicite l'autorisation d'ouvrir de manière permanente ces itinéraires sur le territoire de la commune avec un balisage pérenne de ces parcours. Cela concerne un tronçon situé à la frontière avec la commune de La Garnache, à proximité de La Berlingue et de La Gaborière.

Le conseil autorise la création de ces itinéraires sur le territoire de la commune.

Conseil Municipal du 28 septembre 2018

DEMISSION D'UN ADJOINT ET ELECTION AFIN DE POURVOIR LE POSTE VACANT

Monsieur le maire indique au conseil que suite à la démission de Madame TAUGERON de son mandat d'adjointe au maire, son poste est vacant depuis le 5 septembre 2018.

Il précise qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit 5 adjoints au maire au maximum. Il rappelle qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 4 adjoints. Ce nombre demeure inchangé.

Le conseil décide, en application du dernier alinéa de l'article L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'adjoint qui occupait le poste devenu vacant, à savoir 2^{ème} adjoint, sans modifier le rang des autres adjoints en fonction.

Monsieur le maire invite ensuite le conseil municipal à procéder à ladite élection de l'adjoint.

Les résultats sont les suivants :

- BARTEAU Patrice : 1 voix
- POTIRON Anne : 1 voix
- RENAUDINEAU Perrine : 10 voix

En outre 2 bulletins blancs et 2 bulletins avec la mention « abstention » ont été trouvés dans l'urne.

La majorité absolue étant de 7 voix, Mme RENAUDINEAU Perrine a été proclamée adjointe et a été immédiatement installée.

Les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, sont maintenues.

Délégation de fonctions du Maire est accordée à l'adjoint nouvellement élu dans les secteurs « Ecole, Jeunesse, Petite enfance ».

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DES CONTRACTUELS

Un agent de la commune a demandé sa mise en disponibilité pour une durée d'une année, cette période étant renouvelable dans la limite de 3 ans. Cet agent occupait 2 fonctions à l'agence postale d'une part et à l'accueil de la mairie d'autre part. Pour assurer le bon fonctionnement du service, le conseil décide de renouveler les contrats de 2 agents contractuels, dont la rémunération pourra être rattachée à l'échelle indiciaire des adjoints administratifs territoriaux de l'échelle C1 au 1er échelon (indice brut 347 et indice majoré 325), et ce pour une durée hebdomadaire de service de :

- 15.25/35e pour l'agence postale communale (1 agent)
- 15/35e pour l'accueil polyvalent de la mairie (1 agent)

Les durées des contrats seront limitées à la durée de l'indisponibilité de l'agent titulaire soit jusqu'au 30 septembre 2019.

TARIFS DE LA SALLE MULTIFONCTION (À LA SALLE DES SPORTS) ET DE LA SALLE ELIE CANTIN

Il convient de fixer des tarifs supplémentaires pour certaines activités qui n'avaient pas jusqu'ici été prévues dans différentes salles communales.

Le conseil décide de fixer les tarifs suivants :

- Location salle multifonction (à la salle des sports) : 30 € (réunions ponctuelles en journée pour les particuliers de Paulx)
- Location salle Elie Cantin :
 - Rassemblement après sépulture : 80 € - 16 voix pour
 - Associations extérieures (1 séance hebdomadaire) : 250 € / an - 14 voix pour et 2 contre

AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX CONNEXES PAULX / MACHECOUL

Le cabinet SODEREF (44800 Saint-Herblain) représente le groupement solidaire de maîtrise d'œuvre chargé de suivre les travaux connexes à l'aménagement foncier lié à la déviation de Machecoul sur les communes de Paulx et Machecoul.

SODEREF propose un complément de mission pour la réalisation des DT (déclarations de projet de travaux) sur l'ensemble du périmètre des travaux connexes. Etant donné le volume de déclarations à effectuer pour le compte de la commune de Paulx, SODEREF évalue le montant de sa prestation à 1 052 € HT.

Le conseil décide de passer un avenant n°1 qui porte le montant initial du marché de 57 842.90 € HT à un nouveau montant total de 58 894.90 € HT.

REVISION DU POS EN PLU : REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLU / REALISATION D'UN SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES ET DU ZONAGE PLUVIAL

Dans le cadre de la mise en œuvre de son PLU, la commune souhaite mettre en cohérence son développement urbain et la gestion des eaux usées. Si la commune dispose déjà d'un zonage d'assainissement eaux usées approuvé en 2008, il est nécessaire de le réviser pour le mettre en cohérence avec le développement urbain proposé dans le cadre du projet de PLU en cours d'élaboration.

Par ailleurs conformément au Code de l'Environnement, un zonage pluvial doit être réalisé sur l'ensemble du territoire. Afin de tenir compte des installations actuelles et non uniquement des zones à urbaniser, la réalisation d'un schéma directeur de gestion des eaux pluviales de son fond d'ouvrages sur l'ensemble du territoire communal est un préalable nécessaire à l'établissement du zonage.

Les estimations de SICAA ETUDES (85 170 Bellevigny) se présentent comme suit :

- révision du zonage d'assainissement des eaux usées : 2 496 € HT
- réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales et du zonage pluvial : 16 008 € HT avec une option 1 (diagnostic en situation actuelle) pour 4 084 € HT

Soit un total de global 22 588 € HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Agence de l'eau Loire-Bretagne (60%) : 13 552.80 €
- Autofinancement pour solde : 9 035.20 €

Le conseil municipal décide de retenir l'ensemble des prestations de SICAA ETUDES exposées ci-dessus et la commune sollicitera l'attribution d'une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

NUMEROTATION IMPASSE DE BELLE FONTAINE (ZONE D'ACTIVITÉS ARTISANALES DE BELLE FONTAINE)

A la demande des Impôts, il convient de procéder à la numérotation des bâtiments des entreprises situées dans la zone d'activités artisanales Impasse de Belle-Fontaine.

Il est attribué le numéro 1 au bâtiment occupé par l'entreprise Turek et le numéro 4 à l'entreprise Aur1.

Conseil Municipal
du 23 octobre 2018

PRÉSENTATION DU PROJET DE GROUPEMENT DES CASERNES DE POMPIERS

Le lieutenant olivier BARIL, chef de la future communauté de centres de pompiers, secondé par le lieutenant Didier BONIN présentent le projet d'extension de la caserne située à Saint-Etienne-de-Mer-Morte. Elle accueillera les effectifs de Paulx et de Saint-Etienne soit une cinquantaine de pompiers volontaires à l'automne 2019.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'EAU POTABLE – ANNEE 2017

En application de l'article D. 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable de Loire-Atlantique (« Atlantic'eau ») remet son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2017.

La gestion du service a été confiée à la SAUR sur notre secteur. Il est noté une baisse des tarifs. On compte 772 abonnés sur Paulx.

Le conseil prend acte dudit rapport qui sera transmis à tous les conseillers municipaux et demeure consultable en mairie.

ACTUALISATION DES TARIFS DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT POUR 2019

Il convient d'actualiser, pour 2019, les tarifs des redevances recouvrées par les services de la SAUR au profit de la Commune de PAULX.

Le conseil décide de maintenir les tarifs de 2018 pour l'année 2019 comme suit :

- Surtaxe : 1 Euro HT/m³ d'eau consommé (9 voix pour, 5 voix pour 1.02 € HT/m³ et 2 abstentions),
- Abonnement : 22 Euros HT/an (unanimité)

NOUVEAUX STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

Suite à la fusion entre la Communauté de communes de la Loire-Atlantique Méridionale et la Communauté de communes de la Région de Machecoul, il apparaît nécessaire, pour fixer précisément le cadre des compétences de la Communauté de Communes SUD RETZ ATLANTIQUE, de doter celle-ci de nouveaux statuts.

La procédure est la suivante :

- le conseil communautaire doit approuver, par délibération, les nouveaux statuts,
- les communes membres, auxquelles sont notifiées la délibération du conseil communautaire et les statuts, ont ensuite un délai de 3 mois pour se prononcer sur ceux-ci,
- le Préfet prendra ensuite, un arrêté approuvant les nouveaux statuts et les transferts de compétence.

La Communauté de Communes Sud Retz Atlantique devra procéder à la définition de l'intérêt communautaire, uniquement pour les domaines de compétences obligatoires et optionnelles pour lesquels la loi l'a expressément prévu, par délibération du seul conseil communautaire à la majorité des 2/3, au plus tard deux ans après l'entrée en vigueur de l'arrêté prononçant la fusion, soit au plus tard le 31 décembre 2018.

En l'absence d'une délibération définissant l'intérêt communautaire, les compétences concernées seront transférées en totalité à la Communauté de Communes Sud Retz Atlantique.

Le conseil municipal, approuve les statuts de la Communauté de Communes SUD RETZ ATLANTIQUE, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 10 octobre 2018. (une abstention)

RAPPORT D'ACTIVITES 2017 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2017 de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique. Y sont notamment abordées les thématiques suivantes : historique, compétences, moyens en personnel, budgets, actions engagées. Il est noté une inversion de chiffres entre Paulx et Saint-Etienne-de-Mer-Morte page 34.

Ce document est accompagné du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2017.

Le conseil prend acte desdits rapports concernant l'exercice 2017 qui seront transmis à tous les conseillers municipaux.

TRANSFORMATION DE L'ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DU BASSIN VERSANT DE LA BAIE DE BOURGNEUF (ADBVB) EN SYNDICAT MIXTE FERME

La commune de Paulx est adhérente/membre de droit à l'Association pour le Développement du Bassin Versant de la Baie de Bourgneuf (ADBVB).

En tant que membre de cette structure, le conseil municipal est sollicité pour délibérer sur la création d'un Syndicat mixte fermé sur un périmètre quasiment identique, pour l'exercice des missions jusque-là exercée par l'Association.

Le Conseil donne son accord de principe sur :

- la création d'un Syndicat mixte fermé,
- la dissolution de l'ADBVB, avec un transfert de l'actif net subsistant et du personnel vers ce Syndicat mixte une fois créé.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR VOYAGE SCOLAIRE (OGEC PERE CEYRAC)

Les élèves de CM1 et CM2 de l'école privée Père Ceyrac de Paulx vont effectuer un voyage pédagogique durant l'année scolaire 2018/2019. Compte tenu du coût assez important pour l'école, le conseil décide d'apporter une contribution financière à cet établissement sur la base de 55 € par élève concerné domicilié à Paulx. (une abstention)

ECOLE NUMERIQUE ECOLE PUBLIQUE DES PRES VERTS

La commune de Paulx accompagne depuis des années l'école élémentaire publique en investissant régulièrement dans du matériel informatique à vocation pédagogique. Ce fut notamment le cas avec une première phase d'école numérique réalisée dès 2010.

Un nouveau dispositif de l'Etat permettrait de financer les investissements numériques des communes de moins de 2000 habitants ayant un projet pédagogique innovant, interactif.

L'entreprise « Informatique de Retz » (sise à Saint Etienne de Mer Morte) propose une solution pour un montant de 9 940 € HT comprenant :

- 3 vidéoprojecteurs avec tableaux et stylets
- 1 vidéoprojecteur
- 4 ordinateurs portables

Il convient également de prévoir un agenda numérique pour 160 € /an (1.50 € par élève).

L'Etat pourrait participer à hauteur de 50%.

Le conseil décide de réaliser une 2e phase « écoles numériques innovantes et ruralité » et sollicitera une participation de l'Etat à hauteur de 50 % du coût des investissements.

CHOIX DES ENTREPRISES POUR LE SELF DE LA CANTINE SCOLAIRE

Le conseil retient les entreprises suivantes :

- Maçonnerie pour le portail : 11 545.73 € HT (Brisson Mickael)
 - assainissement : 12 310 € HT (Crochet TP)
 - enrobé cour : 15 704 € HT (Crochet TP)
 - charpente du préau : 9 769 € HT (J.P. Prin)
 - toiture du préau : 8 580.12 € HT (Voyau couverture bardage)
 - équipement self : 15 000 € HT (Menuet)
 - matériel plonge : 9 019.10 € HT (Menuet)
 - porte coupe-feu cuisine : 1 617.22 € HT (Bailly Quaireau)
- Total : 83 545.17 € HT



Il convient de prévoir une enveloppe financière supplémentaire de 15 000 € HT pour la motorisation de 2 portails et les travaux d'électricité (self, préau, portails).

AMENAGEMENT FONCIER : AVENANT AU CONTRAT D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le cabinet AMOLIA est chargé de conduire l'opération relative aux travaux connexes à l'aménagement foncier. Le sous-traitant était jusqu'ici la « Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique ». Le conseil décide de prendre en compte le changement de dénomination de ce sous-traitant qui sera désormais la « Chambre régionale d'agriculture des Pays de la Loire » sise à Angers avec changement de numéro de SIRET. Le montant de son intervention demeure inchangé à 6 900 € HT.

DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales et facilite l'inscription des citoyens sur les listes électorales en permettant leur inscription jusqu'à quelques semaines avant le scrutin et non plus jusqu'au 31 décembre de l'année n-1.

Désormais, un contrôle à posteriori des listes électorales sera opéré par des « commissions de contrôle » créées par la loi. Dans chaque commune, l'ensemble des membres de la commission sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de trois ans.

S'agissant de la commune de Paulx, il convient d'établir une liste de 5 membres qui sont désignés par le conseil comme suit : MM. BARTEAU Patrice, THOMAS David, Mmes GONCALVES Karine, SEJOURNE Catherine, M. PONT Olivier

PRESENTATION DES PLANS D'AMENAGEMENT DE L'ANCIEN RESTAURANT (SOLIHA)

4 logements seront réalisés : 1 T1 bis et 1 T2 par niveau

Le début des travaux est prévu en mars 2019.

Tribune d'expression libre

Y-A-T-IL UN PILOTE DANS L'AVION

A 18 mois de la fin du mandat, il est nécessaire de faire un bilan de la majorité.

La série de démissions successives ces derniers mois, dont un poste d'adjointe, nous laisse perplexes sur leur cohésion et leur efficacité.....

La réfection du parking devant la superette permet un lieu de stationnement propre. La matérialisation des places finaliserait cette opération, nous le demandons depuis la pose de l'enrobé....

Dès le début du mandat la nécessité de la mise en place d'un self pour la cantine scolaire, semblait être une priorité. Il aura fallu 4 ans pour que le projet voit enfin le jour en 2019

Nous encouragerons toujours les initiatives pour l'augmentation de la population Palucéenne. La réhabilitation de l'ancien Hôtel Restaurant « Les Voyageurs » en est un exemple. Cependant, il est triste que ce bâtiment, figure emblématique de la commune, soit voué à un usage exclusif de logements. De plus la gestion de cette réhabilitation, confiée à un organisme privé, nous restreint fortement dans la maîtrise des locatifs. Enfin, le rez de chaussée de ce bâtiment aurait pu rester un lieu de convivialité....

Nous apportons un soutien appuyé à nos pompiers qui se sont bien défendus pour le maintien de leur caserne dans la commune. En vain ! Face à une autorité privilégiant l'aspect économique à l'aspect humain.

Dès notre élection la sécurité du Bourg a été un de nos combats.

La mise en sécurité de la route de la Limouzinière voit le jour, cela ne résout pas la vitesse excessive pour la traversée de notre commune. A noter, que, nous devons être une des seules communes sans aucun ralentisseur. Les artères qui permettent les entrées dans la commune (dont la route de Garnache avec la proximité de l'école, route de Machecoul, route de La Marne et route de Touvois) restent fortement dangereuses.

Nous avons toujours défendu et défendrons l'intérêt collectif.

Les hausses successives du taux d'imposition qui nourrissent une situation financière communale déjà confortable, doivent être redistribuées pour l'intérêt de tous.

En exemple, notre voirie, l'état général de la commune, ne doit pas être négligée, même si certaines compétences ne sont pas du ressort communal. Peut-être aussi, provoquer avec nos concitoyens, pour une réflexion sur l'entretien communal.

Restant toujours à votre écoute, nous terminerons cette tribune, en vous souhaitant, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers une excellente année 2019.

Vos élus d'opposition
Catherine SEJOURNE & Olivier PONT

Informations municipales

PAULX EN FETE

Pour la 1^{ère} fois, JK animations et le restaurant des 5 routes en collaboration avec la commune ont organisé une fête intitulée « la musique dans la Paulx » le samedi 25 août 2018 derrière l'ancien presbytère. Initiations à la danse pour les petits et les grands, et soirée dansante étaient au programme de cette journée.

COMITE DES FETES

Un Comité des fêtes est en cours de création sur la commune. Le but étant de mettre en places différentes manifestations et de promouvoir un lien entre les habitants et les associations.

Nous invitons toute la population à venir nous rejoindre pour nous aider avec vos idées ou vos bras.

Vous pouvez nous joindre par mail ou par téléphone :

comitedesfetesdepaulx@gmail.com Stéphanie Labbe 06 33 33 41 40

RECENSEMENT MILITAIRE

Référence : loi n°2015-917 du 28 juillet 2015 modifiant la loi 97-1019 du 28 octobre 1997 portant réforme du service national.

Conformément aux textes de référence, les jeunes Français et Françaises doivent se faire recenser dès l'âge de seize ans et avant la fin du 3^{ème} mois suivant.

Ils se présentent à la mairie de domicile, munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents.

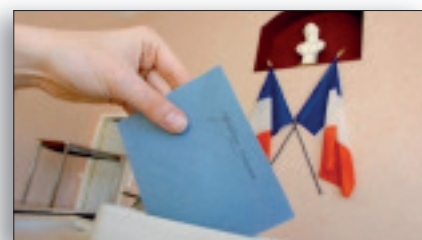
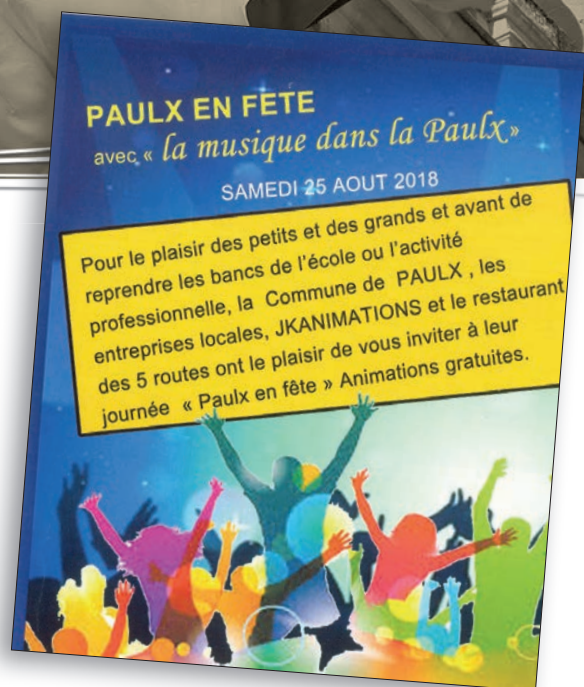
A cette occasion, la mairie leur remet une attestation de recensement. Attention : Ce document n'a pas de validité pour les démarches administratives, il permet exclusivement de justifier du recensement effectué.


Le recensement dans les délais permet l'envoi d'une convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) à 17 ans et 3 mois environ et l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans.

Un recensement tardif : c'est une convocation tardive à la JDC, c'est l'impossibilité de s'inscrire à un examen, c'est une non-inscription automatique sur les listes électorales.

ELECTIONS

La réforme des listes électorales entre en vigueur le 1er janvier 2019, avec mise en place, par commune, d'une commission de contrôle. Celle-ci statue sur les recours administratifs préalables, s'assure de la régularité de la liste électorale. Conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) sera institué en 2019. Ce répertoire électoral unique géré par l'Insee permettra





une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Les électeurs pourront en effet s'inscrire sur une liste électorale jusqu'à six semaines avant la date d'un scrutin. Toute nouvelle inscription entraînera automatiquement la radiation de la liste précédente.

Pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019.

Par conséquent, tous les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune recevront une nouvelle carte électorale avant les élections européennes.

PERMIS DE CONDUIRE / CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

Pour faire une demande de certificat d'immatriculation, permis de conduire vous devez faire vos démarches en ligne. Il n'y a plus d'accueil physique en préfecture et elle ne traite plus les dossiers transmis par voie postale. Connectez-vous sur www.ants.gouv.fr

CARTE D'IDENTITE / PASSEPORT

Pour faire une demande de carte nationale d'identité, passeport vous pouvez faire votre pré-demande en ligne (sur le site www.ants.gouv.fr) ou remplir le formulaire cartonné (à prendre en mairie). Ensuite, il faudra vous rendre dans une mairie équipée du dispositif pour finaliser la demande avec les pièces justificatives. Attention, dans certaines mairies, il faut prendre rendez-vous.

Les mairies, les plus proches de notre commune, équipées du dispositif de recueil des demandes de titres sont : Machecoul, St Philbert de Grand Lieu, Sainte Pazanne, Challans.

TIMBRES FISCAUX

Pour faire vos passeports, vos cartes d'identités en cas de perte ou vol, vos permis de conduire en cas de perte ou vol, vous pouvez opter pour le timbre électronique en ligne sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr/> Vous achetez et recevez votre timbre électronique soit :

- par mail avec un document pdf avec un code 2D
- par sms avec un identifiant à 16 chiffres

SACS JAUNES

Nouveau à partir du 1er février 2019, tous les emballages se trient.

Dans les sacs jaunes vous pourrez mettre en + les barquettes, pots et films en plastique, petits objets en aluminium.

Les sacs sont à sortir uniquement les veilles de collecte et à déposer à côté des conteneurs à ordures ménagères.

Ne déposer aucun déchet aux pieds des colonnes de tri.

Les rouleaux de sacs et le calendrier de l'année 2019 sont disponibles à l'accueil de la mairie.

RELAIS PETITE ENFANCE



Accueil sur rendez-vous à la mairie de Paulx : un vendredi sur deux le matin de 10h45 à 11h45.

Permanences à Machecoul à la Maison de l'Enfance « Bulles et Couleurs » allée cavalière de Richebourg :

- Matin : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h
- Après-midi : le mercredi et vendredi de 14h à 17h ; le lundi de 14h à 18h30
- Possibilité de rendez-vous.

Contact : Marie Pacaud - Nelly Milcent : 02 51 78 34 81 ;
rpe@machecoul.fr



BIEN HABITER
EN PAYS DE RETZ

AMÉLIOREZ VOTRE LOGEMENT



Contactez **CITÉMÉTRIE** au :
02 85 52 34 39

ou par mail
pig-petr-paysderetz@citemetrie.fr

Permanences à Machecoul - Saint Mème,
Legé, Saint Brevin-les-Pins, Paimboeuf et La Chevrolière

Aides financières et accompagnement personnalisé gratuit pour votre projet de travaux

ORGANISMES PARTENAIRES DE CETTE OPERATION



CITÉMÉTRIE PARTENAIRE DU PROGRAMME **BIEN HABITER EN PAYS DE RETZ**

Le bureau d'études **CITÉMÉTRIE** mandaté par votre communauté de communes vous accompagne gratuitement dans vos démarches.

> NOS MISSIONS :

- Assistance et conseils pour votre projet de travaux
- Diagnostic technique de votre logement
- Estimation du coût des travaux et des aides financières
- Montage des dossiers de subventions mobilisables

> SONT CONCERNÉS :

- Les propriétaires occupants pour des travaux d'économie d'énergie, d'adaptation du logement à la perte d'autonomie ou au handicap.
- Les propriétaires de logements en location ou vacants destinés à être loués, sous réserve de pratiquer un loyer modéré conventionné, pour des travaux d'économie d'énergie.

IMPORTANT

Ne commencez jamais les travaux sans avoir consulté CITÉMÉTRIE, vous risqueriez de perdre le bénéfice d'aides éventuelles. Chaque propriétaire choisit librement ses professionnels du bâtiment. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels et sont conditionnés à l'obtention des autorisations administratives nécessaires (déclaration de travaux, permis de construire). Les subventions restent conditionnées à la réglementation ANAH en vigueur

Sur votre communauté de communes, les permanences ont lieu

Le 3ème mercredi de chaque mois

- à Machecoul-St-Mème - Salle de l'Auditoire
de 9h30 à 12h30

- à Legé - Antenne de la Communauté de communes Sud Retz Atlantique
Parc d'Activités Legé Nord, 2 impasse Clément Ader
de 14h à 17h

Pas de permanence en août



LA MINE AU TRI

13 rue du Huit Mai
44650 Corcoué sur Logne

recyclerielegrenier@gmail.com
recyclerielegrenier.org
02 28 02 96 95
recyclerielegrenier



L'association **Le Grenier** vous accueille tous les mercredis et vendredis de 14h à 18h et tous les samedis de 10h à 18h à venir chiner à la Mine au Tri. En cette fin d'année, nous mettons en place des chèques-cadeaux pour un Noël éco-responsable. Ils seront disponibles à l'accueil de la recyclerie et vous pourrez en choisir le montant pour l'offrir à vos proches. Notre boutique propose toutes sortes de livres, bibelots, vêtements, jouets, jeux, dvd, vinyles ... autant d'idées de cadeaux à découvrir au 13 rue du Huit Mai à Corcoué sur Logne. Depuis peu, notre site internet vous permet de découvrir chaque semaine les arrivages grâce à l'onglet du même nom et vous pouvez aussi suivre l'actualité de l'association via le fil d'actu.

Deux initiatives récentes se sont ajoutées sur place :



atelier participatif d'apprentissage, de réparation et d'entretien autour du vélo (mail : repair.velo@gmail.com)

un **jardin partagé** à la **MINE**

collectif créé dont l'objectif est de réaliser un potager sur le site de la Mine au Tri en lien avec Utopies Végétales.

Et enfin pour rappel, les dépôts se font sur les heures d'ouverture de vente de la recyclerie. En ce qui concerne tous les objets et meubles encombrants, merci de nous contacter avant dépôt.

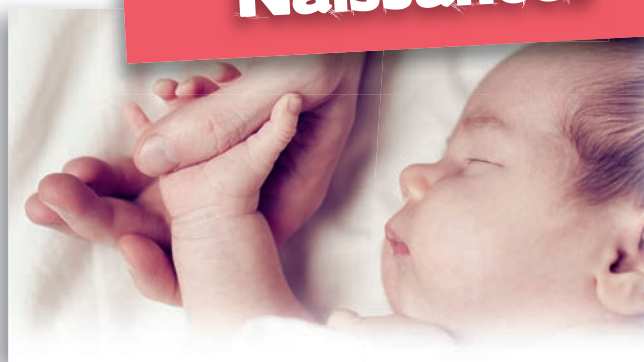
À bientôt.

17 naissances en 2018.

Seules figurent celles dont les parents ont donné leur autorisation de publication.

| | | |
|-----------------|----------|-----------------|
| BÉZIER LECRAC | Ethan | 7 mars 2018 |
| POINDESSAULT | Tess | 29 mars 2018 |
| BERNARD | Maxime | 12 avril 2018 |
| MERCUL | Kaïs | 1 mai 2018 |
| RIVIÈRE | Emma | 25 juin 2018 |
| RENAUD | Lison | 5 août 2018 |
| CHAUVET | Liam | 16 août 2018 |
| POUILLAS MOREAU | Clémence | 30 août 2018 |
| CREQUER | Linsey | 2 octobre 2018 |
| GOËNEAU | Shanna | 4 novembre 2018 |

Naissances



3 mariages en 2018.

| | | |
|---------------------|---------------------|-----------------|
| Eric SINEUX-DESVAUX | et Marie SILVESTRE | le 31 mars 2018 |
| Christophe RONSIN | et Sandrine FAVREAU | le 02 juin 2018 |
| Benoît CHARRIAU | et Karine MOREAU | le 02 juin 2018 |

Mariages



Décès

Décès, transcriptions, inhumations, dépôts d'urnes 2018

| | | |
|-----------------------------------|---|-------------------|
| ANGIBAUD Teddy | 10 Bis La Breille | 27 janvier 2018 |
| RONNIN Maurice | 2 Le Chiron | 24 février 2018 |
| GABORIT Michel | Résidence Bon Accueil - Touvois | 13 mars 2018 |
| GIRAUDET Marie épouse COLLIN | 4 Rue de la Bourrière | 14 mars 2018 |
| PERRODEAU Joël | 17 Les Cinq Routes | 31 mars 2018 |
| FINOCIÉTY Jean-Louis | 9 Rue de L'Ebergement | 30 mars 2018 |
| VRIGNAUD Irène épouse ORDUREAU | 30 rue de l'Ebergement | 10 avril 2018 |
| COUGNAUD Joël | 3 La Robardière | 12 avril 2018 |
| CREQUER Philippe | 2 avenue des Acacias - Arthon en Retz | 1 mai 2018 |
| DUBAELE Hervé | 41 Grand'Rue | 3 mai 2018 |
| RENAUD Colette épouse MICHAUD | Centre de cure, Bd de Gondy - Machecoul | 14 mai 2018 |
| GROLLIER Berthe épouse KESLER | Résidence Côte d'Amour - Pornichet | 30 mai 2018 |
| HÉGRON Roland | La Biretière - St Philbert de Bouaine | 26 juin 2018 |
| THIBAUDEAU Maurice | 2 Allée du Bois Tancy | 3 août 2018 |
| DUPONT Edmond | 3 Impasse de Rault - Basse-Goulaine | 6 août 2018 |
| DRONEAU Marie épouse BLANCHARD | 19 Rue des Babinières | 29 septembre 2018 |
| GILET Jean | 21 Rue du Marché Neuf | 15 novembre 2018 |
| GRAVOUIL Madeleine épouse GOYAU | EHPAD La Limouzinière | 20 novembre 2018 |
| MOREAU Gérard | EHPAD Bourgneuf en Retz | 20 novembre 2018 |
| TAUGERON Marcelle épouse BÉRANGER | EHPAD La Limouzinière | 29 novembre 2018 |
| RENAUD Antoinette épouse PÉNARD | 2 La Grande Blanchetière | 1 décembre 2018 |

Demandeurs d'emploi

Au 15 novembre 2018, il y avait 155 demandeurs d'emploi sur la commune de Paulx.

Listes des Associations

FOOTBALL CLUB DE PAULX

Président : Musseau Patrice
9 rue du Petit Bellevue - 44270 Paulx
Tél. : 06 22 60 79 56 - paulx.f-c@orange.fr

Président délégué : Mouillesse Yvan
22 rue Belle Fontaine - 44270 Paulx
Tél. : 06 21 31 44 18

TWIRLING «Le Réveil Palucéen»

M. Navenot Mickaël
4 Impasse St Eloi - 44270 Paulx
Tél : 06 62 80 13 54 - 09 83 37 11 31

CLUB DES AINÉS PALUCÉENS

Mr ROUSSEAU Louis
2 Le Grenit - 44270 Paulx
Tél. : 06 63 30 84 06

OGEC

Mme JAMIN Marie-Laure (vice-présidente)
4 Les Brosses - 44270 Paulx
Tél. : 06 03 28 68 35

UNC

M. Laurent Eric
3 La Grande Blanchetière - 44270 Paulx
Tél. : 02 40 26 87 16

APEL

Mme Guilloux Céline
8 Rue du Château d'Eau - 44270 Paulx
Tél. : 02 40 78 63 35

SUR LE CHEMIN DES PRES VERTS

Mme OLIVIER Hélène
2 La Galaisière - 44270 Paulx
Tél. : 06 87 80 52 65
surlechemindespresverts@gmail.com

CHOLTIÈRE PAULX-MER-MORTE BASKET

Mr TAUGERON Arnaud
20 bis rue de la Bourrière 44270 Paulx
Tél. : 06 20 28 17 62

ASSOCIATION BILLARD LOISIR

M. Piraud Jean
7 Allée de la Grande Haie - 44270 Paulx
Tél : 02 51 70 89 42

REPRÉSENTANTS PARENTS ÉLÈVES

ÉCOLE PUBLIQUE DES PRÉS VERTS
5 Chemin des Prés Verts - 44270 Paulx
parentslevespaulx@gmail.com

AMICALE SAPEURS POMPIERS

M. Blanchard Pierre
10 rue de la Garnache - 44270 Paulx
Tél.: 06 21 35 18 38

GRAINE D'ENVIES (périscolaire-centre de loisirs)

Mme Moiroux Amélie
4 Grand'Rue - 44270 PAULX
grainedenvies@orange.fr

ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE

M. Renaud Luc
5 La Brissonnière - 44270 Paulx
Tél. : 02 40 26 04 22 - 06 24 32 33 94

CHA'PAULX ET SANTIAGS 44 (Country)

5 rue de l'Ebergement - 44270 Paulx
yannick.rabille@orange.fr
Tél : 07 70 28 51 37

Nouvelles Activités

ARS SERVICES
44

TRAVAUX PUBLICS

LOCATION DE CHAUFFEUR
(AVEC OU SANS ENGIN)

TERRASSEMENT

ACCES DE CHANTIER

EMPierreMENT

ASSAINISSEMENT

BRANCHEMENT

TOUT-A-L'EGOUT

RESEAUX SOUPLES

AMENAGEMENT EXTERIEUR

ARNAUD Régis
☎ 06 98 81 11 08

1 impasse des Chênes - 44270 PAULX
arservices44@orange.fr
Siret : 83991989100011

Listes des **Entreprises** **et Services**

ENTREPRISES

| | |
|---|----------------|
| ARServices44 - ARNAUD Régis • Travaux Publics • 1 Impasse des Chênes | 06 98 81 11 08 |
| Atlantherm Façades • Enduits de façade • ZA Belle Fontaine | 02 40 26 02 27 |
| AURI - M. Orain Dominique • Négoce matériels agricoles • ZA Belle Fontaine | 02 51 70 08 08 |
| CEM - M. Guilloux Olivier • Menuisier - Charpentier • 8 Rue du Château d'Eau | 06 18 02 39 18 |
| Chiffolleau Gildas • Menuisier • 11 Les Brosses | 02 40 26 09 12 |
| EARL des Primevères - M. et Mme Desverronnières • Vente directe à la ferme d'Aberdeen Angus • La Pintièrre | 06 24 67 00 25 |
| Forestier Jardin Services - Yvan Forestier • Conseil et entretien d'espaces verts • 4 La Rochelle | 07 86 94 94 81 |
| GAEC Paulx de Lait - M. Audoire et M. Ballanger • Vente de bœuf et veau de race limousine • 3 Ter La Réauté | 06 73 34 68 08 |
| Garage Paulx Automobiles • Entretien et réparation automobile • 51 rue Belle Fontaine | 02 40 94 63 85 |
| Guilbaud Cédric • Plomberie - Chauffage - Sanitaire • 3 Allée de la Grande Haie | 06 66 65 89 81 |
| Guingamp Négoce • Négoce en matériaux décoratifs • La Baubatière | 02 40 26 04 35 |
| Henny • Fabrication de cannelés bordelais • 2 La Haute Folie | 06 80 77 95 17 |
| La Bel'Blonde - Sylvain et Élise Ganuchaud • Vente directe de bœuf - Blonde d'Aquitaine • La Grande Talonnière | 06 74 99 48 29 |
| Lambert Electricité SARL • Électricien • 7bis Rue des Babinnières | 06 25 68 76 17 |
| Lecorf Eric • Dépannage, Plomberie, Electricité, Chauffage • 6 La Haute Folie | 06 76 03 51 39 |
| Louloupinette - Mme Segueineau Sophie • Création de bijoux et accessoires • 6, Mauregard | 06 26 25 75 46 |
| LP Études - M. Prodé Luc • Maître d'œuvre • 11 rue du domaine de l'allée cavalière | 02 40 26 06 87 |
| MAS Marché Aux Sacs - Mme Perrine Renaudineau • Créatrice en maroquinerie • Le Marché Ras | 06 26 47 37 60 |
| Meunier Peinture SARL • Peinture, Démoussage, Revêtements • 4 bis rue du Trait d'Union | 06 78 08 83 47 |
| NP Secrétariat Services - Nathalie Prodé • Secrétariat • 11 rue du domaine de l'Allée Cavalière | 02 40 26 06 87 |
| Piffeteau Menuiserie • Agencement intérieur et extérieur • 4 bis La Grande Blanchetière | 02 51 11 17 00 |
| STIMY SARL • Métallurgie • 13 rue de la Marne | 02 40 26 02 36 |
| Templier Mickaël EIRL • Peinture & Décoration, Revêtements, Ravalement • 1 La Rochelle | 06 09 43 37 62 |
| Théo Hygiène Professionnelle - Christophe Lailier • Hygiène et entretien • 1 Beauséjour | 06 60 09 68 41 |

SERVICES

| | |
|---|----------------|
| Boulangerie Menard - Jean Menard • Boulangerie • 2 rue de la Garnache | 02 40 26 01 59 |
| Cabinet Infirmier - M. Fradet et Mme Martin • Soins à domicile ou au cabinet • 43 rue Belle Fontaine | 09 82 20 63 31 |
| Salon Dany - Dany Renaudineau • Salon de coiffure • 8 Grand'Rue | 02 40 26 00 28 |
| Docteur Hervé • Médecin généraliste • 6 rue Belle Fontaine | 02 40 26 00 69 |
| GAUTHIER Marielle - COUTAUD Aurélien • Kinésithérapeute • Place des Basses Marches | 02 40 26 02 45 |
| Grange des 5 Routes - JK Animations • Restaurant / Location de salle / Animations • Les Cinq Routes | 02 28 10 04 73 |
| Lagarde Sandrine • Psychothérapeute • Place des Basses Marches | 06 23 58 01 41 |
| Menard Bénédicte • Tabac - Presse - Dépôt de pain • 5 rue de l'Ebergement | 02 40 26 04 26 |
| Pharmacie de Paulx - Gaëtane Lepigeon • Pharmacie • 17 rue de l'Ebergement | 02 40 26 04 93 |
| PROXI - Jean et Maryse Piraud • Alimentation - Boucherie - Traiteur • 8 rue de l'Ebergement | 02 40 26 08 11 |
| Rêve de Paulx - Christelle Jost • Institut de beauté • 1bis Place St Jean | 02 40 67 95 49 |
| Salon Imag'in - Isabelle Rigalleau • Salon de coiffure • 1 Place St Jean | 02 40 26 02 51 |
| Viadom - Marie-Xavier Amailland • Coiffure à domicile | 02 40 26 00 90 |

ÉCOLES ET CENTRE DE LOISIRS

| | |
|---|----------------|
| École Privée Père Ceyrac • Maternelle et Primaire • 4 rue des Babinnières | 02 40 26 07 65 |
| École Publique Communale des Prés Verts • Maternelle et Primaire • 5 Chemin des Prés Verts | 02 28 96 06 75 |
| Périscolaire - Centre de Loisirs • Graine d'envies • Chemin des Prés Verts | 02 40 78 84 91 |

HÉBERGEMENTS

| | |
|---|----------------|
| Gîte de La Costumière et Gîte de l'Atelier - Mme Guerin Madeline • 1 La Brosse | 06 18 43 87 84 |
| Gîte de La Gétière - M. Proux Marcel • 3 bis La Gétière | 06 17 95 46 70 |
| Gîte de La Pintièrre - Mme Fleurance Simone • La Pintièrre | 06 79 73 51 67 |
| Gîte du Four à Pain - M. et Mme Ringard Jean-Paul • 7 La Baubatière | 06 63 26 07 19 |

Services et Permanences

| | |
|--|--|
| HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE Du lundi au samedi : 9h à 12h Tél : 02 40 26 02 18 - Fax : 02 40 26 03 38 Mail : mairiedepaulx@wanadoo.fr Site internet : www.paulx.fr | HORAIRES D'OUVERTURE DE L'AGENCE POSTALE Le lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9h à 12h Le samedi : 9h30 à 11h30 Tél : 02 40 26 02 00 |
| HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE MACHECOUL Lundi, mercredi, vendredi et samedi : 9h à 12h30 et 14h à 17h50 • Mardi : 9h à 12h20 • Jeudi : fermé Tél : 02 40 02 30 20 ZI Seiglerie 1 - Rue Pierre et Marie Curie - 44270 Machecoul | COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE Tél : 02 40 02 32 62 3 rue Galilée - ZIA Seiglerie 3 - 44270 Machecoul |
| MASSEUR-KINÉSITHÉRAPEUTES GAUTHIER Marielle et COUTAUD Aurélien Tél : 02 40 26 02 45 • Place des Basses Marches - Paulx | PSYCHOTHÉRAPIE - SANDRINE LAGARDE Sur rendez-vous Tél : 06 23 58 01 41 • Place des Basses Marches - Paulx |
| CABINET INFIRMIER - FRANCK FRADET ET RACHEL MARTIN Tél : 09 82 20 63 31 • 43 rue Belle Fontaine - Paulx | SANTÉ À DOMICILE : CENTRE DE SOINS INFIRMIERS Les infirmières sont joignables de 7h à 19h30 Tél 02 40 78 50 08 Possibilité de rendez-vous - Place des Basses Marches - Paulx |
| SERVICE DE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE Contact du lundi au vendredi de 9h à 17h Tél : 02 40 02 88 88 | PERMANENCES DE JEAN CHARRIER ET KARINE FOUQUET, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL Prendre rendez-vous auprès du secrétariat au Conseil Départemental : Tél 02 40 99 78 56 |
| CLIC PASS'ÂGES Le lundi de 14h à 16h et du mardi au vendredi : 9h à 12h30 Tél : 02 51 70 93 37 • 10 Bd Pierre de Gondy - Machecoul | RETZ'AGIR Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Tél : 02 40 02 36 28 • La Cour du Bois - ZI des Redoux - Machecoul |
| ADAR Du lundi au vendredi de 8h à 12h Tél : 02 40 31 48 13 • Bd du Calvaire - Machecoul | CPAM Lundi et mercredi : 8h30 à 12h30 et de 14h à 16h30 Tél : 36 46 • 16 rue Alexandre Riou - Machecoul |
| PÔLE EMPLOI (ANPE - ASSEDIC) Tél : 39 49 • 19 rue Marcel Brunelière à Machecoul | CONCILIATEUR DE JUSTICE À LA MAIRIE DE MACHECOUL Tous les mercredis semaines paires : 9h à 12h sur RDV Tél 02 40 02 35 50 |
| OFFICE DE TOURISME Tél : 02 40 31 42 87 • 14 Place des Halles - Machecoul | TRÉSOR PUBLIC Du lundi au vendredi : 8h30 à 12h30 Tél : 02 40 78 51 44 • 3 Bd St Blaise - Machecoul |

LOCAL « PERMANENCES-INFO »

Place du Petit Calvaire, rue Alexandre Riou - Machecoul-St Mème

- A.D.I.L.** • (02 40 89 30 15) : 3ème jeudi du mois de 9h à 10h45
- ARMÉE DE TERRE** • (02 40 28 24 20 63) : le 2ème et 4ème mercredi du mois de 10h à 17h
- CAP-EMPLOI** • (02 40 08 66 08) : le lundi et le mardi s/rendez-vous de 9h à 17h
- C.A.R.A.C.** • (09 69 32 50 50) : le 1er et 3ème vendredi du mois s/rendez-vous
- C.F.D.T. Union locale** • (07 86 46 82 05) : le 2ème et 4ème lundi du mois de 17h45 à 19h
- C.G.T.** • (02 40 84 34 89) : le 3ème mercredi du mois de 16h à 19h
- C.I.C.A.S.** • (0820 200 189) : le lundi de 9h à 17h s/ rendez-vous
- C.L.C.V. Consommation Logement Cadre de Vie** • (02 51 72 00 19) • mardi : 14h15 à 16h30 sur RDV
- CARSAT Service Retraite** • (3960 / 09 71 10 39 60) • le 2ème et le 4ème lundi du mois sur RDV
- CARSAT Service Social** • (3960) • le mardi et le jeudi sur RDV de 9h à 17h
- M.S.A.** • (02 40 41 39 27) • le jeudi de 9h à 17h sur RDV
- S.P.I.P.** • (02 72 20 53 00) • le 4ème mercredi et vendredi du mois de 9h à 17h
- M.D.A** • (02 28 21 44 40) • le vendredi de 9h à 18h sur rdv

Dates à retenir pour 2019

| JANVIER | | |
|----------|--|------------------------|
| 05 | Vœux | UNC |
| 06 | Galettes des Rois | Le Reveil Palucéen |
| 12 | Galettes des Rois | Football Club de Paulx |
| 19 | Spectacle « Les Jocondes » | Bibliothèque |
| 20 | Vœux du Maire | Salle Elie Cantin |
| FÉVRIER | | |
| 02 | Concours de Belote | Chasse |
| MARS | | |
| 30 | Marché de Printemps | Salle de la cantine |
| 31 | Loto enfants | Graine d'envies |
| AVRIL | | |
| 13 | Loto | Le Réveil Palucéen |
| 20 | Soirée Entrecôte à St Etienne | Choltièrre Basket Club |
| MAI | | |
| 08 | Cérémonie commémorative 1939-1945 | UNC |
| 18 | Tournoi Jeunes | Choltièrre Basket Club |
| 24 & 25 | Gala annuel | Le Réveil Palucéen |
| 26 | Elections Européennes | Salle Elie Cantin |
| JUIN | | |
| 09 | Kermesse | Ecole Père Ceyrac |
| 16 | Tournoi Jeunes et repas champêtre | Football Club de Paulx |
| 22 | Fête de l'école | Ecole des Prés Verts |
| 22 | Randonnée gourmande à St Etienne | Choltièrre Basket Club |
| AOÛT | | |
| 31 | Tournoi de Mølky à St Etienne | Choltièrre Basket Club |
| OCTOBRE | | |
| 06 | Vide Grenier | Le Réveil Palucéen |
| 26 | Troc'plantes | Commune |
| NOVEMBRE | | |
| 10 | Concours de belote | Chasse |
| 11 | Cérémonie commémorative 1914-1918 | UNC |
| DÉCEMBRE | | |
| 05 | Cérémonie commémorative Guerre Algérie | UNC |

29 - 30 - 31 mars 2019

FOIRE EXPO du PAYS de RETZ

"La Rabine" Machecoul-Saint-Même
ENTRÉE GRATUITE

Prim' Holstein
COMICE AGRICOLE
Normande

S'il te plaît, dessine-moi un métier...

Formations professionnelles

LES MÉTIERS DU VÉLO



14-18 Paulx se souvient

Lecture / Spectacle

« Eclats : fragement de la grande guerre en Loire Inférieure »
par la compagnie La fidèle idée



Exposition :

Le parcours d'Auguste Lechat
Réalisée par l'association «Vue sur le Marais»
avec Jean et Vincent Lechat
Ci-dessous Maurice Baril et Jean Lechat



A l'ancien presbytère

Objets, lettres ou autres écrits de la guerre



Conférence / Échange sur
les Poilus de Paulx
par Christophe Durand



Exposition des Archives
départementales de Loire-Atlantique

**La Grande Guerre en
Loire Inférieure**

Commémoration du 11 Novembre



MENTIONS LEGALES

Directeur de la publication • Jean-Paul CHARRIAU, Maire
Photographies • commune de Paulx / Adobe Stock
Création / impression • 2D Publicité - Machecoul
Tirage • 900 exemplaires
Exemplaires également disponibles en mairie.

Toute reproduction, même partielle, de ce document est interdite.